

POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 199, AVRIL 2017

La FSU s'adresse aux candidats

Octobre 17 :
centenaire d'une révolution

**Logement : bien vivre
à tous les étages**

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur    



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



17
Logement :
bien vivre à tous les étages

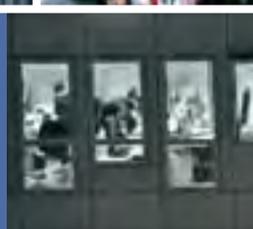
4
Après le Brexit,
quelle Europe ?



6
Fonction publique
La FSU en campagne



11
PPCR
Pour de nouveaux
acquis

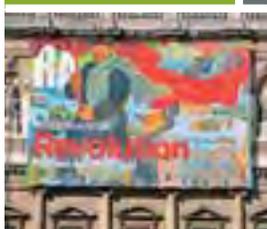


13
Psychologues
de l'Éducation nationale
Bataille gagnée sur
les conditions de travail

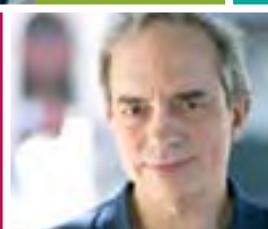


15
22 avril
Marche pour
les Sciences

24
Nouvelle économie
L'ubérisation et les droits
des travailleurs



28
Centenaire :
la Révolution russe
s'expose à Londres



30
Rencontre avec
Marc Dandey

ÉDITO

La voix des agents de la fonction publique !

Pour plus de 80 % des Français il y aurait un décalage entre les principes et valeurs affichés par la République et ce qu'ils vivent dans leur quotidien.

La campagne dominée par des « affaires » aussi indécentes qu'indignes ne va pas les rassurer ! Les débats, pourtant tellement nécessaires, s'en trouvent pollués, ce qui jette encore un peu plus de trouble dans les esprits. Jamais l'issue d'un scrutin n'aura été aussi incertaine. Jamais non plus le Front National ne s'est approché si près des portes du pouvoir. Les sondages lui donnent même plus de 25 % d'intentions de vote chez les fonctionnaires.

Convaincue que c'est sur le fond des questions que l'on fait barrage aux idées d'extrême droite et réactionnaires, que l'on fait gagner les politiques alternatives, la FSU poursuit son engagement syndical. Et notamment pour défendre la Fonction publique et ses agents mais aussi pour faire vivre la démocratie en promouvant les valeurs d'égalité, de justice, de laïcité, de liberté... et leur donner pour toutes et tous une réalité au quotidien !

Dans cette période complexe ou tout peut arriver, votons et faisons voter pour défendre les valeurs et les engagements que nous partageons.



Bernadette Groison

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Grégory Bekhtari
Monique Daune,
Hervé Moreau,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Donner un avenir à la Guyane !

Il aura fallu le blocage du centre spatial de Kourou, une grève générale le 27 mars à l'appel d'une vaste intersyndicale dont la FSU est membre, pour que l'urgence sociale absolue de la Guyane soit enfin reconnue. Personne ne peut plus aujourd'hui ignorer ce qui se passe pour les 300 000 habitants du plus grand département de France : 44 % des familles sous le seuil de pauvreté, 1 jeune sur 2 au chômage, une mortalité infantile supérieure de trois fois à la moyenne nationale, 10 000 jeunes non scolarisés, 70 % de jeunes de moins de 25 ans sans diplôme, sans compter le pillage des ressources aurifères ouvrant les portes à une catastrophe écologique. Les habitants de Guyane doivent avoir accès aux mêmes droits que tous les citoyens du pays : éducation, formation, emploi, santé, communications, culture, justice... La FSU qui n'a eu de cesse de dénoncer l'absence de véritables politiques publiques ambitieuses demande des moyens et de mesures spécifiques notamment pour améliorer l'ensemble des services publics sur tout le territoire.

28 moins 1

Après le Brexit, quelle Europe ?

Le 23 juin 2016 les citoyens du Royaume-Uni se sont prononcés majoritairement pour que leur pays quitte l'Union Européenne. Depuis, un processus institutionnel et politique assez long s'est mis en route, et c'est le 29 mars 2017 que le gouvernement Britannique a officiellement activé l'article 50 du traité de l'Union permettant la négociation de cette sortie. Les dirigeants des 27 états membres vont devoir se réunir avant le 10 mai pour définir les « lignes directrices » des négociations avec le Royaume-Uni.

Au-delà de l'effet économique incertain du Brexit et des conséquences politiques internes au Royaume-Uni, cette décision a accru les difficultés politiques de l'Union Européenne.

C'est dans ce contexte, en amont d'une réunion du Conseil européen et avant les commémorations du 60^e anniversaire du Traité de Rome, que les chefs d'État ou de gouvernement de la France, de l'Espagne, d'Italie et d'Alle-



Le Brexit a accru les difficultés politiques de l'Union Européenne.

magne se sont réunis le 6 mars à Versailles. À cette occasion, ils se sont prononcés à plusieurs voix pour une relance de la dynamique européenne fondée sur une « coopération différenciée » et « non uniforme », entre les pays de l'Union qui voudraient s'y joindre mais sans que les autres puissent s'y opposer.

Cette proposition pour une

Europe à plusieurs vitesses est accueillie froidement par certains et pose la question des lignes de partage ou de fractures qui ne sont pas forcément et surtout du côté des projets politiques. Si l'union renforcée entre quelques pays porte sur la défense ou la fiscalité en continuant de s'inscrire dans la logique libérale, l'objectif de lutte contre le populisme mis en exergue ne sera pas atteint. ♦

Hervé Moreau

Un Manifeste du Service Public pour notre siècle

C'EST L'ACTU

La Convergence nationale vient de présenter son Manifeste du Service Public du XXI^e siècle à la presse : de quoi s'agit-il ?

Ce Manifeste fait suite à l'appel de Guéret du 14 juin 2015 adopté au lendemain du grand rassemblement de Guéret par plus de 80 organisations (syndicats, associations, coordinations, collectifs et partis politiques). Il est le fruit de plus d'un an de travail, de débats, de discussions, de réflexions avec les usagers, les personnels, les élus, les organisations. Notre volonté de convergence a surpassé nos dissensions. Aucun débat n'a été évité.

Comment faire vivre ce manifeste au-delà du débat électoral ?

Bien qu'il se conclue sur 12 propositions, ce Manifeste n'est pas lié au calendrier électoral. Mais les candidats peuvent, bien entendu, s'y référer : le service public constitue une alternative crédible aux politiques d'austérité, les candidats et les médias se grandiraient à mettre cette question dans le débat public. Ce Manifeste est un outil de mobilisation et de réflexion. Il doit

être débattu à nouveau au sein des organisations, avec les citoyens si nous voulons imposer le service public dans le débat public. Il se veut donc inachevé pour être sans cesse enrichi, les nouvelles technologies nous le permettent.

Sur quelles questions le travail mérite-t-il d'être approfondi ?

Nous avons décidé la mise en place de 3 ateliers : sur la Sécurité sociale, la question internationale et la transition écologique. Déjà des questions émergent : l'automatisme des droits - à commencer par l'AME, le RSA, les aides sociales et familiales -, comment renouer avec l'aménagement du territoire, créer nous-mêmes des Commissions locales des Services Publics figurant dans nos 12 priorités, quel champ à la gratuité des services publics... et le débat autour du Manifeste ne fait que commencer !

Propos recueillis par Monique Daune

Michel Jallamion est président de la convergence des services publics.



Grande pauvreté

Inégalités scolaires pour 3 millions d'enfants

La FSU a invité, dans le cadre de ses instances nationales, Marie-Aleth Grard, vice-présidente d'Agir Tous pour la Dignité Quart-Monde (ATD Quart-Monde), pour débattre des liens entre la grande pauvreté et les inégalités scolaires. Le travail engagé pour produire un avis intitulé « Une école de la réussite pour tous » voté par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dont elle est membre a servi de point de départ à la discussion.

Marie-Aleth Grard a rappelé que son ONG mène depuis 60 ans cette année un combat politique pour changer la société et éradiquer la misère, alors qu'en France, 6^e puissance mondiale, près de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, dont 3 millions d'enfants.

La participation directe des plus pauvres à ce combat est une condition sine qua non, illustrée par la composition du groupe « croisement des savoirs » à l'origine de l'avis du CESE : 5 chercheurs, 5 enseignants, 5 parents solidaires, 5 acteurs des quartiers et 10 parents ayant l'expérience de la grande pauvreté.

Selon Marie-Aleth Grard, ce

groupe de travail est un exemple de démarche de « co formation » qui permet de remettre en question les pratiques institutionnelles : « *les enfants issus de milieu défavorisé sont massivement orientés dès le plus jeune âge vers les filières du handicap ou les filières spécialisées. Il ne s'agit pas de montrer du doigt tel ou tel professionnel mais de nous interroger collectivement : comment en sommes-nous arrivés à avoir plus de 80 % d'enfants issus de milieux défavorisés dans les classes spécialisées ?* »

Le débat qui a suivi son intervention a donné l'occasion

d'aborder de nombreuses problématiques comme le rôle des enseignants au côté des parents pour lutter contre une école ségrégative mais aussi la remise en question des politiques publiques de solidarité (pénurie de logement social, abandon de certains territoires comme la Guyane) et, en parallèle, le renforcement du contrôle social, mais aussi la stigmatisation des pauvres ou leur renoncement aux droits lié aux difficultés d'accès aux minima sociaux et enfin la reconnaissance du rôle et des missions des travailleurs sociaux. ♦

Grégory Behrtari

La colère des hospitaliers

Le mardi 7 mars, les personnels soignants et sociaux hospitaliers étaient à nouveau mobilisés, en grève, en manifestations et rassemblements dans une quarantaine de villes. Il s'agissait de dénoncer les cadences infernales liées au manque de personnel, de moyens et de temps, ainsi que le manque de reconnaissance notamment salariale de leurs professions.

17 organisations et syndicats d'infirmiers-ères actifs-ves (salarie-e-s ou libérales) ou étudiant-e-s se sont unis pour ce mouvement initié par l'intersyndicale CGT-FO-SUD de la Fonction publique hospitalière.

Les réformes qui ont affecté le système hospitalier (dont la tarification à l'activité), associées aux restrictions budgétaires imposées par les lois de financement de la sécurité sociale ont gravement dégradé les conditions de travail et déstabilisé les personnels.

Les retraites à nouveau en ligne mire

Depuis 1993, les réformes des retraites ont toutes abouti à une minoration des pensions, qui devrait d'ailleurs s'amplifier dans les années à venir.

Dans le régime par répartition, les pensions sont financées par les actifs pour qui s'ouvrent des droits dans le même temps. Le montant de la pension dépend globalement du nombre d'années cotisées et du salaire moyen des 25 meilleures années (6 derniers mois dans la Fonction publique). C'est donc un système qui impose une solidarité entre générations. Sous couvert de « transparence » et de « clarification », proposer qu'un euro cotisé donne un euro de pension supprimera cette solidarité et dégradera fortement les pensions, comme le fera aussi le report de l'âge de départ à 65 ans. Actuellement, en moyenne, les retraités perçoivent en cumulé plus que la somme actualisée des cotisations qu'ils ont versé. Ce qui est normal car ils ont donné et donnent encore bien plus que leurs cotisations aux actifs actuels, notamment lorsque ces derniers étaient enfants puis étudiants.

Proposer ainsi une retraite par point ou comptes notionnels, c'est imposer un changement radical de société où chacun ne percevrait au mieux qu'à la hauteur de ce qu'il aurait versé. Imaginez seulement qu'on ne rembourse un logement parti en fumée qu'à la hauteur des primes d'assurances versées précédemment...



Fonction publique

La FSU en campagne

À quelques jours seulement des élections présidentielles qui détermineront l'avenir du pays pour les 5 ans à venir, les débats n'ont jamais été autant parasités par les « affaires » judiciaires concernant des candidats. Cette situation révèle une crise politique institutionnelle majeure. Et ce sont les valeurs républicaines, de justice, de laïcité qui sont malmenées. Pas étonnant donc que 82 % des Français disent ressentir un écart important entre ces valeurs et ce qu'ils vivent au quotidien. Par ailleurs, ils ne sont que 32 % à considérer le fait d'avoir un destin commun comme « très important » (sondage Ifop sur « Les Français et la cohésion nationale »). Dans le même temps, certains responsables politiques se complaisent dans le « fonctionnaire-bashing », remettent en cause le rôle de l'État dans l'action publique et annoncent des suppressions massives d'emplois publics dans leur programme électoral. Cette situation, la FSU ne

peut s'y résoudre, comme elle ne peut accepter de voir les inégalités sociales se creuser.

Moins de services publics, c'est plus d'inégalités

Pour elle, moins de services publics et moins de financements, c'est toujours plus d'inégalités.

Afin de leur faire connaître ses analyses et ses propositions pour la Fonction publique et de porter les préoccupations des agents, la FSU s'est adressée à tous les candidats à l'élection présidentielle excepté au Front National considérant que son programme remet en cause les valeurs de la République et la démocratie.

Par ce biais, la fédération veut peser dans le débat sur le devenir de la Fonction publique et mettre en avant ses revendications. Elle interpelle donc les candidats à la présidentielle sur les moyens budgétaires qu'ils envisagent mais aussi sur quel projet de société



© C. FERRELLA

ils comptent engager la Fonction publique et ses quelques 5,5 millions d'agents. Pour sa part, la FSU est profondément convaincue que la Fonction publique est un atout pour le pays!



<http://www.fsu.fr/La-FSU-interpelle-les-candidat-es-a-l-election-presidentielle-4413.html>

Manifeste du Service public

Le Manifeste issu des travaux de la Convergence nationale des Services publics (SP) dont la FSU est membre, énonce 12 priorités pour le Service public du XXI^e siècle :

- Un moratoire sur les restructurations et privatisations des SP.
- La création de commissions de service public associant usagers, personnels et élus.
- Leur représentation démocratique dans les directions des SP.
- La renationalisation ou municipalisation des missions d'intérêt général.
- L'extension du champ des SP pour répondre aux besoins nouveaux.
- La garantie des statuts et la création d'emplois statutaires.
- L'attribution de dotations aux collectivités territoriales.
- La restauration de la Sécurité sociale, élargie dans le champ de ses missions.
- La création d'un service public bancaire et d'un pôle public financier.
- Une réforme fiscale redéfinissant une progressivité de l'impôt.
- L'inscription dans la constitution du lien entre l'égalité des citoyens et l'accès aux SP.
- L'abandon des traités de libre-échange (TAFTA, CETA, TISA...).

Un livre blanc

C'est le message qu'elle porte dans son livre blanc en développant ses propositions. Rappelant qu'aujourd'hui, les agents de l'hospitalière, de la territoriale et de l'État, sur l'ensemble du territoire assurent aux citoyens la permanence, la proximité, l'accessibilité du service public, dans des conditions parfois difficiles, la FSU témoigne de la capacité des agents à être acteurs des nécessaires évolutions et de la redéfinition du périmètre de la Fonction publique. Cet engagement de ses per-

sonnels, cette adaptabilité inscrite dans l'ADN de la Fonction publique et sa capacité à assurer la permanence et la continuité du service public en font un levier essentiel pour toute la société pour relever les défis comme les be-



La FSU interpelle les candidats à la présidentielle sur les moyens budgétaires qu'ils envisagent mais aussi sur quel projet de société ils comptent engager la Fonction publique et ses quelques 5,5 millions d'agents.

soins nouveaux. Et ils ne manquent pas : emploi, petite enfance, vieillissement, dépendance, crise économique, environnementale et climatique, santé, éducation, recherche, culture, mutations technologiques et numériques...

Mais ces adaptations que la Fonction publique a su mener depuis des décennies ne peuvent reposer sur la seule volonté de ses agents. Ces derniers doivent aussi être accompagnés, formés, reconnus et revalorisés, et l'organisation des services repensée. Pour la FSU ce sont des conditions indispensables pour que la Fonction pu-

blique reste un atout essentiel pour le pays, voire pour l'Europe, et pour la cohésion de la société et cela à un moment où les crises, les doutes et les replis menacent l'organisation sociale.

Un facteur de stabilité

La FSU rappelle ainsi que la Fonction publique reste « la clé de voûte du modèle social français » et que le statut des fonctionnaires est « un facteur essentiel de stabilité » permettant d'assurer la continuité notamment territoriale du service public. Emploi, salaires et pensions, plan de titularisation pour les agents précaires, amélioration des conditions de travail des agents, réduction du temps de travail, égalité professionnelle sont autant d'axes revendicatifs développés par la FSU pour permettre aux person-

Les Français et les services publics : un lien fort

Les Français témoignent d'un fort attachement à la Fonction publique et ses services et sont même prêts à les financer davantage. Ils considèrent également qu'il ne faut pas diminuer le nombre de fonctionnaires. C'est ce qui est ressorti du sondage réalisé par l'Ifop pour Acteurs Publics et EY en janvier dernier. Le regard que portent les Français sur la Fonction publique est à suivre de près dans cette période électorale où les propositions concernant les fonctionnaires ne manquent pas.

Si tous les services publics sont plébiscités, les Français se disent particulièrement attachés, à 90 %, aux hôpitaux publics, et ce, malgré la pénurie de personnels dans certains services conduisant à des attentes souvent longues ou des problèmes de fonctionnement.

Les services publics de sécurité – police, gendarmerie, etc. – et la Sécurité sociale arrivent en deuxième position, plébiscités chacun à 85 %.

L'éducation et la justice sont également placées à un haut niveau d'attachement, respectivement à 78 % et 72 %.

Les résultats sont en revanche beaucoup plus nuancés pour les services publics de l'emploi. Mais un Français sur deux y est tout de même fortement attaché alors que le sentiment d'inefficacité est élevé dans un contexte de chômage de masse persistant.

Pour maintenir l'ensemble de ces services publics, 57 % des Français, qui considèrent par ailleurs que ces services doivent rester à proximité des usagers, sont prêts à voir leurs impôts augmenter.

Il reste malgré tout 43 % des Français prêts à voir certains services publics être fermés et le nombre de fonctionnaires diminués, pour réduire les déficits publics et la dette. Mais ce pourcentage cache des écarts importants selon que les sondés se disent sympathisants de droite – alors 60 % à vouloir réduire les services publics – ou de gauche – seulement 28 % favorables à cette diminution.

En revanche, il y a beaucoup moins de clivage dans la volonté de faire participer davantage les fonctionnaires en augmentant la durée du travail mais en les payant mieux. 61 % des Français sont favorables à l'augmentation de leur durée de travail de 35 heures à 39 heures, mais aussi 67 % à vouloir que le point d'indice de la Fonction publique soit augmenté

nels d'assurer un service public de qualité. Tout comme les questions de transition écologique, de justice sociale, d'éducation, de santé sont au cœur de ses propositions dans un projet de transformation sociale.

Un projet de transformation sociale

La FSU est donc attentive aux programmes et mesures proposés par les différents candidats pour surmonter les crises économique et financière, cli-

matique, sociale, réduire les inégalités, permettre de relancer une croissance durable, en finir avec le chômage de masse et augmenter de manière significative les salaires et pensions, assurer une protection sociale de qualité et de haut niveau pour toutes et tous, préserver les systèmes de retraite... Selon elle, ces questions ne pourront trouver de solutions sans réforme fiscale permettant un réel partage des richesses. ♦

Aline Becker

8 mars

Une journée de mobilisation

Le 8 mars 2017 a eu une tonalité différente de celle des années précédentes. Si les organisations féministes ont su maintenir cette journée internationale de lutte pour les droits des femmes grâce à leurs initiatives, une implication nouvelle du mouvement syndical a permis d'en augmenter l'ampleur.

Féminisme syndical

20 ans de réflexions, de combats féministes et syndicaux en 65 contributions dans l'ouvrage « Toutes à y gagner. Vingt ans de féminisme syndical ». C'est le défi qu'a relevé une coordination de personnalités du monde entier, issues du monde de la recherche, du militantisme syndical, associatif et politique, réunies à l'initiative de l'intersyndicale Femme de la FSU, CGT et Solidaires. La question des droits des femmes est au cœur de cet ouvrage.

Le 24 octobre 1975, 90 % des Islandaises avaient quitté leur poste pour dénoncer les inégalités salariales et manifester à Reykjavik. L'initiative a été réitérée en 2005, 2008 et 2016 pour montrer que les inégalités avaient reculé bien trop lentement.

Le 7 novembre 2016, une action du même type a été lancée en France. Si elle n'a pas eu les effets de la grève de 1975, cette journée a eu un écho médiatique indéniable et a favorisé la prise de conscience des inégalités salariales. À partir de là, la CGT, Solidaires et la FSU ont porté l'idée d'une journée intersyndicale de mobilisation, de manifestation et de grève lors de cette journée du 8 mars.

Dans plus de 300 villes de France des actions ont eu lieu : rassemblements, débrayages, manifestations... À Paris, un cortège de plus de 8000 personnes, sensiblement plus important que les années précé-



entes, allait de la République à l'Opéra. La mobilisation syndicale et son unité ont permis de donner une nouvelle ampleur à des initiatives qui existaient auparavant et de mettre au centre de ces mobilisations la question du travail et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. De quoi tracer de nouvelles perspectives pour l'an prochain. ♦

Grégory Bekhtari

Statut des collaborateurs parlementaires

Les 3000 collaborateurs parlementaires de l'Assemblée nationale (2099) et du Sénat (921) ne disposent d'aucun statut et chaque fin de législature entraîne « un plan social qui ne dit pas son nom ». C'est ce qu'ont rappelé leurs syndicats (Unsa, FO, CGT, CFE-CGC et CFTEC) dans une tribune publiée en février dans *Le Monde*. Au moins 20 % des députés et 17 % des sénateurs avaient rémunéré en 2014 un membre de leur famille. Pour permettre de clarifier l'usage du crédit alloué aux parlementaires pour leur rémunération, les collaborateurs qui ont protesté à plusieurs reprises depuis le début de l'affaire Fillon dénoncent notamment la portée « restreinte » et la pérennité non garantie de l'accord signé à l'Assemblée nationale fin 2016. Ils exigent un « véritable statut » pour leur fonction.

Projet

Le revenu universel revient en débat

L'attribution inconditionnelle à chaque individu d'un revenu qui lui permettrait de vivre « décemment » est un projet très ancien.

Il est porté par des courants progressistes, mais l'est aussi par certains libéraux. Les différentes dénominations (universel, de base ou d'existence) reflètent par ailleurs des modalités et des projets de société très différents. Des libéraux peuvent y voir la possibilité de détricoter l'ensemble de la protection so-

ciale : le revenu de base en solde de tout compte pourrait remplacer l'ensemble des prestations sociales. À l'opposé certains progressistes, dans la version la plus pure, y voient la possibilité d'éradiquer la pauvreté, de s'émanciper d'un travail qui ne peut être qu'aliénant et de reconnaître la valeur d'activités qui ne sont actuellement pas considérées comme du travail, jusqu'à considérer que toutes les activités humaines seraient productives

au moins indirectement. Il s'agit aussi de reconnaître un droit sur l'héritage technologique et intellectuel qui est à la base de la productivité et de notre niveau de vie d'aujourd'hui.

Si les motivations sont nombreuses chez les progressistes, cela n'empêche pas l'opposition de certains d'entre-eux. Ceux-ci soulignent entre autre que le travail n'est pas prêt de disparaître, qu'il est la seule source du revenu primaire qui peut ensuite être en partie re-

distribué, que la réduction du temps de travail doit être collective et que l'émancipation dans le travail doit être aussi recherchée.

Ce débat, réactivé par la présidentielle, par des expérimentations à l'étranger et par des rapports parlementaires, a au moins le mérite d'éclairer les insuffisances des minima sociaux et de mettre en question la place du travail et la nécessaire attention qu'on doit y consacrer. ♦

Hervé Moreau

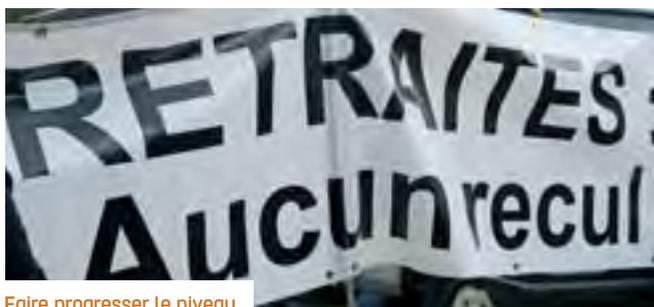
Retraités

Dans l'action le 30 mars

La question de l'amélioration des conditions de vie des retraités est la grande absente des débats politiques.

Refusant d'en rester au simple constat, le groupe des 9 (organisations syndicales et associatives de retraités CGT, FO, CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP, UNRPA et LSR) a d'abord organisé un colloque le 13 janvier au CESE dans le but d'approfondir la réflexion et le débat sur la place des retraités dans la société et sur la question du pouvoir d'achat de leurs pensions.

Les différentes interventions des organisateurs et les débats avec (et dans) la salle ont renforcé l'unité autour d'une plateforme revendicative commune : faire progresser le niveau de vie de l'ensemble



Faire progresser le niveau de vie de l'ensemble des retraités.

des retraités au même rythme que celui des actifs : aucune retraite en dessous du Smic pour une carrière complète ; une protection sociale véritablement solidaire avec une sécurité sociale qui rembourse mieux et réduit le « reste à charge » pour développer l'accès aux soins.

À l'issue de ce colloque ont été lancés un appel à tenir locale-

ment des initiatives analogues, un questionnaire à remplir en ligne jusqu'au 31 mai sur le site www.retraiteencolere.fr (portant à la fois sur le pouvoir d'achat, la perte d'autonomie et la reconnaissance des retraités).

Les mobilisations de la journée unitaire du 30 mars à l'appel du groupe des 9 ont montré que les retraités avaient bien l'intention de se faire entendre. ♦

Monique Daune

19 mars

Marche pour la justice et la dignité

Baptisée « Marche de la dignité et contre le racisme », pour sa première édition, en 2015, elle a pris cette année une dimension particulière avec l'affaire Théo qui est survenue début février.

Si elle avait, dès le départ en décembre 2016, pris ancrage contre la répression de l'État dans le contexte d'état d'urgence, la dénonciation des violences policières et de l'impunité des forces de l'ordre a été très présente dans les mots d'ordre. Pour autant, si les victimes de ces violences ne

sont plus seulement issues des quartiers défavorisés et « des minorités racialisées » il n'est pas simple de réunir l'ensemble des mouvements sociaux, comme l'a souhaité Amal Bentounsi initiatrice de la mobilisation, qui fait remarquer « La Marche est ouverte à tous ceux qui souhaitent nous soutenir, car même si les jeunes des quartiers populaires restent les premières victimes, ils ne sont plus les seuls », faisant référence aux violences policières lors des manifestations

contre la loi travail, ou encore contre des lycéens. Les propos du ministre de la Justice, le 15 mars, estimant que « toutes les conditions sont réunies pour une sortie de l'état d'urgence » auraient pu donner une lueur d'espoir, s'ils n'avaient été démentis le lendemain par le 1^{er} ministre. Car pour les organisations qui appelaient à se mobiliser, c'est bien l'état d'urgence qui crée un climat de répression permanente. ♦

Aline Becker

Abrogation du délit de blasphème

Dans le cadre de la loi égalité citoyenneté, le Sénat a abrogé, le 14 octobre, le délit de blasphème mentionné dans le droit pénal local d'Alsace Moselle. Les articles 31 et 32 de la loi de séparation du 9 décembre 1905 seront enfin appliqués dans ces départements. Le Sénat entérine le fait que « blasphème » ne saurait constituer un délit garantissant ainsi la protection des citoyens quant à leur liberté de conscience.

Droits aux prestations

Un simulateur national permet désormais d'estimer le montant des droits aux prestations sociales nationales. Le gouvernement a lancé une campagne d'information nationale et son logo apparaîtra désormais sur les sites des organismes de protection sociale, des collectivités et des associations de solidarité. Ce simulateur devra faciliter les démarches administratives auprès des administrations en apportant une réponse adaptée au plus grand nombre. L'objectif est de lutter contre le non-recours aux droits.

Unédic, naissance d'un accord ?

Neuf mois après un échec, un accord a été trouvé entre partenaires sociaux le 28 mars, pour une nouvelle convention d'assurance-chômage. Côté recettes, une contribution exceptionnelle temporaire des employeurs de 0,05 % durant 3 ans devrait rapporter 270 millions d'euros à l'Unédic en échange d'un maintien de la seule surcotisation sur les CDD les plus courts (dits d'usage) est maintenue. Cet accord prévoit aussi 1,2 milliard d'euros d'économies dont 0,891 sur les droits des chômeurs, en particulier pour les 50-53 ans. Il faudra désormais avoir au moins 53 ans pour bénéficier d'une indemnisation plus longue (36 mois au lieu de 24). FO, CFDT, CFCT et CFE-CGC semblent prêts à signer cet accord, mais pas la CGT.

Mouvement social à Pôle-emploi

Le lundi 6 mars, plus de 10 000 agents de Pôle-Emploi étaient en grève, à l'appel de la FSU, la CGT, Solidaires et FO. C'est en région Hauts de France que le personnel a été le plus mobilisé (près de 30 % de grévistes). Ce mouvement est lié aux réorganisations en cours qui touchent directement les personnels dans leurs conditions d'emploi et de travail, et qui organisent le démantèlement du service public de l'emploi. Ces réorganisations débouchent sur une course à la productivité qui se traduit par la multiplication d'heures supplémentaires non payées car écrêtés et un recours accru aux contrats précaires. Parallèlement, sous couvert de régionalisation, d'automatisation et de dématérialisation, le nombre d'agences diminue, ce qui provoque une mise à distance des usagers et une dénaturation des métiers dont certains sont fortement menacés de disparition ou de déqualification. Cette restructuration d'ampleur est présentée comme inéluctable, mais il s'agit en fait d'un choix bien réfléchi et planifié, qui vise à supprimer ou externaliser et privatiser une grande partie des missions de Pôle-emploi. L'opposition à ce projet concerne donc l'ensemble du monde du travail.



© FERRON/ANSA

Santé/Prévoyance

Référencement dans la FPE

Le référencement d'un opérateur complémentaire santé/prévoyance par un ministère consiste à sélectionner, parmi tous les candidats qui auront répondu à un appel d'offres, celui (ou ceux) à qui il versera pendant 7 ans une modeste participation financière.

Ouverte à tous les agents, actifs et retraités, l'adhésion à l'organisme référencé reste néanmoins facultative. L'ancien dispositif (subvention aux mutuelles de fonctionnaires) avait été remis en cause par la Commission européenne au nom de la « concurrence libre et non faussée » et invalidé par le Conseil d'État en 2005 au motif que l'aide d'État ne bénéficiait qu'aux seules mutuelles. La loi du 2 février et le décret du 19 septembre 2007 qui a suivi, y ont alors substitué un système de référencement permettant aux ministères qui le souhaitent de contribuer à la protection sociale complémentaire de leurs agents en référençant un ou plusieurs opérateurs.

À part ceux de l'intérieur et de l'écologie, tous les ministères ont décidé de s'engager dans la 2^e phase de référencement pour les 7 années à ve-

nir. Deux ministères (agriculture et affaires étrangères) se sont déjà positionnés (voir POUR 198). Dans cinq ministères, la procédure de choix n'est pas encore terminée (MENESR, Jeunesse et Sports, Culture, Justice et Finances).

Des marges de manœuvres limitées

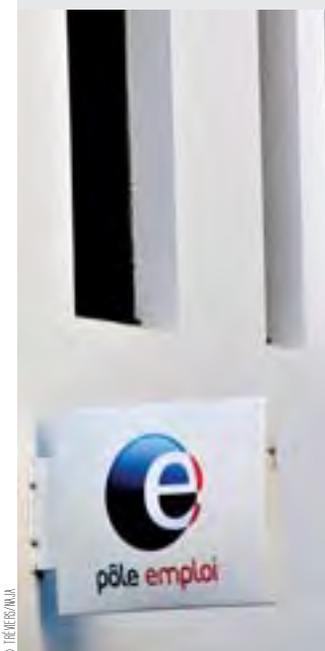
Dans deux autres (Défense, Affaires sociales, santé et travail), les cahiers des charges sont en cours de finalisation. Si les orientations sont très différentes d'un ministère à l'autre malgré la circulaire dite « de cadrage » du 27 juin 2016, on note que les marges de manœuvre des opérateurs mutualistes sont partout de plus en

plus limitées et que la couverture dépendance n'est jamais proposée en inclusion (sauf aux Finances), ce qui constitue un net recul par rapport aux garanties proposées jusqu'ici par les mutuelles historiques. Le choix fait par certains ministères (Agriculture, Éducation nationale) de référencer plusieurs opérateurs contribue à segmenter la population couverte en réduisant le périmètre de mutualisation des risques. C'est donc la logique du marché qui a pris le pas sur celle des solidarités collectives... pour une participation dérisoire de l'employeur (1,60 € par an par agent au MENESR par exemple). ♦

Monique Daune

Pilotage de l'État, à quand la parité ?

Quatre associations de femmes hautes fonctionnaires lancent un appel pour une réelle mixité à tous les niveaux du pilotage de l'État. Interpellant les candidats à la présidentielle sur leur engagement à mettre en place un gouvernement paritaire avec des femmes ministres à des postes régaliens, entouré par une haute administration mixte, le collectif les interroge aussi sur la mise en place d'un ministère dédié aux droits des femmes. Il propose des pistes autour de trois axes qui visent à assurer une meilleure gouvernance dans la mixité avec des femmes au premier rang de l'État, une gestion des ressources humaines permettant de constituer un vivier féminin et la lutte contre le sexisme et les stéréotypes présents dans l'administration.



© FERRON/ANSA

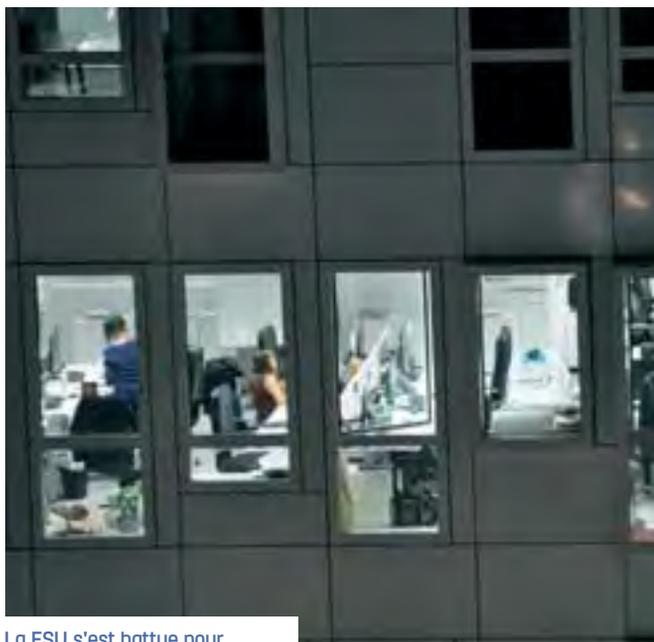
PPCR

Pour de nouveaux acquis

Déterminée à gagner des avancées pour tous les personnels, la FSU a mené avec constance tous les combats pour arracher des revalorisations de leurs carrières et de leurs rémunérations dans le cadre des discussions relatives à la mise en œuvre des mesures PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations). Elle s'est battue pour pousser l'administration aux arbitrages les plus favorables possibles pour les fonctionnaires.

C'était le sens de sa signature « offensive », sans aucune naïveté mais avec la volonté de voir les sujets salariaux et de carrières avancer ensemble pour tous les fonctionnaires, et non secteur par secteur, comme depuis 25 ans, et parfois seulement par l'indemnitaire. Face à une administration qui n'en voulait pas, la FSU a par exemple obtenu un décret sur lequel s'appuyer pour traduire dans les faits le principe d'une carrière sur au moins deux grades pour tous les agents.

Pour autant, elle continue de dénoncer les insuffisance et un calendrier d'application trop étalé dans le temps.



La FSU s'est battue pour pousser l'administration aux arbitrages les plus favorables possibles pour les personnels.

La fin des concertations a été chaotique : certains arbitrages ont pris du temps et d'autres n'ont pas été tranchés favorablement. Ainsi, certains corps ont été oubliés par l'administration. Si les carrières des chercheurs de l'ESR ont été

revalorisées, celles de ceux du ministère de l'environnement ne sont pas encore alignées. Le calendrier de l'intégration des personnels sociaux dans la catégorie A ne permettra pas à bon nombre d'agents, actuellement en fin de carrière, de bénéficier de la mesure qui reste par ailleurs à minima.

Consolider les acquis obtenus

Pour les chaires supérieures, la FSU a poussé pour un débouché en la hors-échelle B. Mais celui-ci se fera dans des conditions rocambolesques car le MENESR a imposé un retour dans le corps des agrégés. L'accès à la classe exceptionnelle des enseignants du ministère de l'agriculture risque d'être plus restreint qu'au MENESR car les possibilités pourraient être « trustées » par les personnels exerçant des fonctions de direction d'établissement.

Quant aux personnels de jeu-

Passage en force contre les assistantes sociales

Une nouvelle circulaire relative aux missions du service social en direction des élèves a été publiée avant même que la concertation avec les organisations syndicales ne soit achevée. Il s'agit d'un passage en force inacceptable pour le SNUASFP qui dénonce une gestion de la pénurie qui pèsera lourdement sur les personnels en termes de risques psycho-sociaux. La circulaire prévoit en effet l'intervention des personnels sociaux dans le premier degré par simple redéploiement des moyens. Les élèves des lycées non prioritaires risquent d'être les laissés pour compte, en totale contradiction avec les politiques de lutte contre le décrochage scolaire. Pour faire face à tous les besoins, le syndicat rappelle qu'il faudrait multiplier par trois l'effectif actuel de 2 807 Assistantes Sociales Scolaires et Conseillères Techniques.

nesse et sports, il n'y a aucune prise en compte des spécificités de leur évaluation et certains reclassements sont défavorables.

Dans tous les cas, il faudra non seulement consolider les acquis obtenus face à toute velléité du prochain gouvernement de les remettre en cause, mais aussi construire un rapport de force qui permette à la fois de dépasser les blocages constatés pour certains corps ou dans certains ministères et d'engranger de nouveaux acquis. ♦

Monique Daune

La Poste est notre bien commun

Un collectif de défense des services postaux a été fondé mercredi 15 mars à l'initiative de la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics. Constitué de postiers, d'usagers, de syndicats, d'élus de gauche et d'associations, il a pour objectif de rassembler et coordonner les luttes, nombreuses au niveau local, contre la fermeture des bureaux de poste. L'appel qu'il vient de lancer (<http://www.collectifposte.org/>), déjà signé par presque 10 000 personnes, compte peser sur les discussions du contrat de présence postale territoriale pour 2017-2020 entre l'État, la Poste et l'Association des Maires de France (AMF) et préserver l'obligation d'un accord du conseil municipal pour toute transformation de bureau de poste. Le rassemblement devant le ministère des Finances qui a suivi l'annonce de la création du collectif est une première étape dans ce combat national pour la sauvegarde de la Poste.

Remplacement des enseignants

Alors que les opérations pour les affectations des enseignants du premier degré sont en cours, le ministère vient de changer les règles avec la publication d'un décret créant un vivier unique de remplaçants, supprimant ainsi les spécificités de certaines de leur mission. C'est suite à un rapport de la Cour des comptes qui pointait les difficultés de remplacement principalement dans le second degré, que le ministère a décidé d'abandonner la différenciation entre remplacement de courte durée pour des petits congés maladies et de longues durées pour des congés maternité ou encore de formation. Cette mesure risque de faire disparaître les moyens spécifiques de remplacement, déjà insuffisants, dédiés à la formation des enseignants ou à l'enseignement spécialisé. Cette mesure incompréhensible ne règlera pas le problème du manque de remplaçants qui nécessite la création de postes pour répondre aux besoins.

CNESCO

Des propositions pour l'École

Le 2 mars, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) a rendu publique ses « 30 propositions phares pour améliorer l'éducation en France ».

Il entend « rompre avec le discours fataliste d'une institution bloquée ». Le Cnesco propose 6 axes à développer qui, selon les mots de sa présidente Nathalie Mons, demandent « une rénovation institutionnelle ».

Rendre la formation continue des enseignants obligatoire et effective est une priorité, selon les membres du conseil, pour permettre à l'école de se renouveler. La réduction du nombre d'élèves par classe en cycle 2, comme l'affectation d'enseignants surnuméraires spécialisés en maths et en français dès le CP font partie des préconisations pour améliorer les apprentissages fondamentaux. L'apprentissage des maths qui reste le point faible de l'école



Le Cnesco se prononce pour « une rénovation institutionnelle ».

doit notamment être renforcé par la création de réseaux de conseillers pédagogiques et de personnes ressources. Un autre chantier vise l'amélioration de la mixité sociale, en particulier « dans les 100 collèges les plus ségrégués » et par « un déploiement du modèle continu d'allocation des ressources plus fin » en éducation prioritaire. En matière d'orientation, l'organisme demande de limiter la

pré-orientation dès le collège, d'améliorer l'accompagnement des élèves qui se destinent au BTS et aux classes Prépa en 1^{er} et de mieux informer les familles et les élèves sur les filières professionnelles avec une actualisation plus fréquente des diplômés. Enfin l'attractivité du métier d'enseignant avec un meilleur accompagnement des néo-titulaires et une diversification du profil des candidats au concours doit faire partie des axes à améliorer. ♦

Aline Becker

Loi de refondation

Un rapport mitigé du comité de suivi

Le Comité de suivi de la loi de refondation a rendu son rapport annuel. S'il porte une appréciation plus positive qu'en 2016 où il pointait notamment une « insuffisance d'appropriation » par les enseignants, le rapport 2017 n'en reste pas moins critique sur une mise en œuvre encore trop précipitée.

Nouveaux cycles et programmes pour l'école et le collège, nouvelles modalités d'évaluation, livret numérique, nouveau brevet, mais aussi nouvelles ressources pléthoriques en ligne sur

éduscol, ont notamment contribué à un effet d'empilement qui a mis enseignants, formateurs, inspecteurs, chefs d'établissement en difficulté pour se les approprier.

Pour autant, le rapport salue l'implication forte de l'ensemble des acteurs à qui il a été demandé d'énormes efforts d'adaptation pédagogique alors que les actions de formation sont restées à la marge.

Selon les rapporteurs, la priorité au primaire n'a toujours pas vu tous les moyens ins-

crits dans la loi être affectés, notamment concernant la scolarisation des moins de 3 ans et une formation continue qui reste à impulser. Le rapport note que le cycle 3 (CM1, CM2, sixième) a du mal à se mettre en place et que l'identité du conseil école/collège n'est pas toujours perçue. De façon peu surprenante la réforme du collège se met en place de façon très inégale. Le comité de suivi concède que les enseignements interdisciplinaires (EPI) font l'objet d'une mise en œuvre pour le

moins disparate d'un collège à l'autre et que « d'une manière générale, il apparaît clairement que la priorité est donnée par les enseignants à l'application des nouveaux programmes. »

Enfin le rapport bouscule le Conseil Supérieur des Programmes en proposant que des représentants de la société civile et du monde économique participent à la rédaction des programmes, ce qui interroge l'identité même de cette instance. ♦

A. B.



Psychologues de l'Éducation nationale

Bataille gagnée sur les conditions de travail

Temps de travail, régime indemnitaire, modalités d'évaluation : les derniers textes réglementaires sur le nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale ont été votés lors du Comité technique ministériel réuni le mercredi 22 mars.

Après la publication du décret statutaire il y a un mois, créant le corps unique de psychologue de l'Éducation nationale et l'ouverture des inscriptions aux concours pour le recrutement des futurs psychologues de la spécialité Éducation Développement et Apprentissage du premier degré et de la spécialité Éducation Développement et Orientation du Second degré, il restait encore au ministère à publier l'ensemble des textes définissant les conditions de travail des psychologues.

Une étape a été franchie le 22 mars, non sans difficulté avec le vote d'un ensemble de décrets et arrêtés sur le temps de travail, les indemnités et l'évaluation dans le cadre de la mise en place des nouvelles carrières (PPCR). Il faut dire que le ministère a tenté le grand écart entre ce qui avait

été acté dans les groupes de travail préparatoires et les projets qu'il a soumis aux organisations syndicales : 3 semaines de travail supplémentaires pour les psychologues du primaire, diminution de l'indemnité de tutorat pour le suivi des stagiaires de 1 250 euros à 700 euros, maintien d'une différenciation de l'indemnité de fonction avec 2044,19 euros pour les psychologues du primaire et 844,19 euros pour les psychologues du second degré, non prise en compte de la particularité du métier de psychologue référencé à des règles déontologiques dans les modalités d'évaluation.

Il aura fallu de nombreuses interpellations de la FSU directement auprès du cabinet de la ministre et une mobilisation de la profession, notamment à travers la pétition du SNUipp sur le temps de travail, pour que le ministère revienne sur ses propositions et en reste aux accords trouvés dans les négociations.

Seul point négatif encore au tableau : aucun calendrier n'a été fixé pour aligner les indemnités des psychologues du second degré sur celles du premier degré. La FSU et ses syndicats continuent donc d'intervenir. ♦

Aline Becker

Scolarité de 3 à 18 ans : l'outre-mer va expérimenter

Le 14 février 2017 le parlement a adopté un projet de loi sur « l'égalité réelle Outre-mer » qui permet de rendre l'instruction obligatoire pour tous les enfants français et étrangers des deux sexes, entre 3 et 18 ans, dès lors que ceux-ci ne disposent ni d'un emploi ni d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Cette expérimentation sera mise en place à la rentrée scolaire 2018. Une grande partie des jeunes en décrochage scolaire devront être accueillis, ce qui ne pourra se faire si la loi est appliquée à moyens constants. L'ambition de ce projet devra être concrétisée par des moyens matériels et humains à hauteur des besoins.

Accessibilité : L'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement rend son rapport annuel

Cet observatoire étudie l'état des bâtiments, évalue les conditions de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité et de mise en sûreté en cas de risque majeur. Il informe des conclusions de ses travaux les collectivités territoriales, les administrations, les chancelleries des universités, les établissements d'enseignement supérieur ou les propriétaires privés concernés. Son 21^e rapport paru le 1^{er} mars porte principalement sur la sécurité des élèves dans les établissements avec la prise en compte du risque attentat-intrusion (suite aux attentats terroristes), les solutions mises en œuvre pour les évacuations différées des élèves handicapés en cas d'incendie et la réalisation des dossiers techniques « amiante ». Il propose également des études sur la prévention des risques liés aux travaux des élèves mineurs dans les établissements professionnels du secteur du BTP, sur les questions de santé et de sécurité relatives aux travaux pratiques en sciences de la vie et de la santé dans l'enseignement supérieur et sur l'accessibilité dans les collèges. Enfin, il présente les nouvelles fiches prévention de l'Observatoire. 100 000 exemplaires ont déjà été téléchargés.



25 % de plus pour les bourses

La ministre de l'Éducation a annoncé l'augmentation de 25 % pour les bourses des collégiens d'origine modeste. Le montant annuel sera ainsi de 105 euros pour l'échelon 1, à 289 et 450 euros pour les 2 et 3. L'an passé, les bourses des lycéens avaient été revalorisées pour la première fois depuis 1992. Les familles disposent d'un simulateur sur education.gouv.fr/bourse-de-college leur permettant de voir si elles sont éligibles et de connaître le montant.

Devoir de réserve

« Vous voudrez bien, selon l'usage, vous abstenir de participer à toute manifestation ou cérémonie publique susceptible de présenter un caractère pré-électoral ». Ce mail, qui a été envoyé aux enseignant-e-s par le rectorat de Lille, a provoqué l'étonnement. D'autant que le "devoir de réserve" n'a jamais concerné que leur hiérarchie. Le Ministère a été contraint de rappeler que les enseignants étaient libres de s'exprimer publiquement dans le débat politique en dehors de leurs heures de classe.

Colloque lycée pour toutes et tous

Alors que toutes les réformes récentes portent en germe les marques du renoncement éducatif et que l'éducation occupait une place singulièrement réduite dans les débats de la campagne électorale, le SNES-FSU a organisé un colloque le 29 mars sur la question du lycée pour toutes et tous. Les analyses et les échanges ont permis de réaffirmer la volonté de sortir le lycée de l'ombre, dans la perspective d'un allongement de la scolarité obligatoire à 18 ans.

ATSEM

Des préconisations pour améliorer le métier

Le Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) a présenté le 2 février son rapport sur les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Ces derniers ont subi une évolution de leurs missions due aux pratiques nouvelles des collectivités territoriales en lien avec la réforme des rythmes scolaires.

Après la mobilisation récente de ces personnels, ce rapport conforte la nécessité de faire évoluer le métier d'ATSEM et d'offrir de meilleures perspectives de carrière, pour une réelle reconnaissance.

La fonction éducative des ATSEM doit être mieux reconnue et renforcée. L'encadrement de groupes d'enfants sur le temps scolaire et pendant les activités péri et extra-scolaires, et le partage de respon-



Offrir de meilleures perspectives de carrière aux ATSEM.

sabilités entre enseignants et ATSEM doivent quant à eux être clarifiés.

Le CSFPT préconise de développer les actions de formation communes entre les agents territoriaux et les enseignants, de différencier la fonction d'entretien des ATSEM de celle des adjoints techniques. Il propose égale-

ment que chaque classe de maternelle bénéficie d'une ATSEM.

Carrières, salaires, conditions de travail, maladies et accidents professionnels, qualifications, recrutement... font aussi l'objet d'analyses et de préconisations. La reconnaissance de la fonction de tutorat dans les missions serait effective par l'octroi d'une Nouvelle Bonification Indiciaire. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Égalité fille-garçon

Le rôle moteur des enseignants

« Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité. » C'est le message que le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) délivre dans son rapport sur « la formation à l'égalité fille-garçon » qu'il a rendu public le 22 février dernier.

Renforcer et généraliser la formation initiale des personnels sur l'égalité fille-garçon par un module obligatoire, développer et garantir une offre de formation continue sur l'égalité des sexes, élaborer un

Guide pratique de la formation à l'égalité fille-garçon telles sont les principales préconisations du rapport.

Les membres du Haut conseil ne manquent pas de rappeler que l'école est un haut lieu de socialisation, de développement intellectuel, social et affectif, mais qu'elle est aussi à l'image de la société. C'est pourquoi, si la mixité est instaurée depuis 1975 à l'École, elle ne garantit pas l'égalité. Les travaux de recherche le montrent : les personnels en-

seignants et d'éducation sont aux prises, comme l'ensemble de la société, avec les stéréotypes sexistes. Enseigner de manière égalitaire s'apprend et fait partie des missions des personnels. La Loi pour la refondation de l'École du 8 juillet 2013 et les récents plans et circulaires prévoient que la question de l'égalité fille-garçon soit intégrée à la formation initiale et continue des enseignants et personnels d'encadrement. ♦

M.-R. R.-M.



© C. DEBAILLON

22 avril

Marche pour les Sciences

La Marche pour les Sciences a été lancée par un collectif de citoyens, membres de la communauté scientifique au sens large, et popularisée par le biais d'une tribune publiée dans *Le Monde* le 15 février dernier.

L'objectif des signataires était d'abord d'exprimer une solidarité avec leurs pairs américains en réagissant aux premières décisions régressives du nouveau président Donald Trump. Ce dernier a en effet décidé de s'assurer le contrôle des institutions consacrées à la recherche scientifique, en nommant notamment un climatocéptique proche des lobbies de l'énergie, Scott Pruitt, à la tête de l'Agence pour la Protection de l'Environnement (EPA).

Il s'agit pour Trump et son administration de promouvoir des pseudo-faits (« alternative facts ») au service d'une idéologie obscurantiste, de réfuter le consensus scientifique autour de l'impact des activités humaines sur le réchauffement de la planète pour mieux subordonner le travail des agences scientifiques aux inté-

rêts à court terme des grandes firmes industrielles.

Afin de donner de la visibilité à son mouvement de résistance, la communauté scientifique américaine qui s'oppose au Président organise le 22 avril prochain, jour de la Terre, une *March for Science* à Washington, inspirée de la Women's March. Celle-ci sera reprise à l'étranger.

La Marche citoyenne pour les Sciences en France participe de ce mouvement international. Même si dans notre pays le sort réservé à la recherche scientifique n'est pas comparable à la situation états-

unienne, la vigilance est de mise face à des discours politiques qui la prennent pour cible: attaque de la sociologie travestie en « culture de l'excuse », vision réactionnaire de l'histoire qui devrait se confondre avec un « roman national », représentation utilitariste des sciences expérimentales dont les résultats devraient être rentables. C'est pourquoi cette manifestation, qui aura lieu la veille du premier tour de la présidentielle, sera aussi l'occasion de remettre les sciences au cœur du débat démocratique. ♦

Grégory Bekhtari

Un rapport réducteur

En 50 ans, l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) au lycée a fait face à de nombreux adversaires, qui ont tous tenté de dénaturer cette discipline.

Sous la direction de Michel Pébereau, l'académie des sciences morales et politiques (ASMP) vient de publier un nouveau « rapport » qui préconise de réduire les SES à l'apprentissage de la gestion du budget de la famille (au quotidien, y compris pour l'achat d'une voiture), et à la microéconomie ultramathématisée. Ce programme réactionnaire dévoile une conception bien étroite du rôle du système scolaire, à l'opposé d'une compréhension critique des enjeux économiques et sociaux qui traversent les sociétés contemporaines.

Campagne électorale : faire entendre un projet éducatif ambitieux !

Les syndicats de l'éducation de la FSU ont décidé de s'adresser aux candidats à l'élection présidentielle – excepté au Front National considérant que son programme remet en cause les valeurs de la démocratie – pour peser dans le débat sur les questions éducatives. Le Snuipp et le Snes ont produit chacun un livre blanc qu'ils ont rendu public. Le Snuép a mis en discussion ces 6 priorités et 28 propositions pour l'enseignement professionnel public tandis que le Snep a dévoilé ses 10 propositions pour le sport. De son côté, le Snesup a choisi de décrypter les programmes des candidats concernant l'enseignement supérieur.

Les syndicats rappellent leur attachement à la réussite de tous les jeunes et à l'élévation du niveau de qualification. Face aux inégalités qui persistent, ils avancent des mesures phares : mixité sociale et scolaire, baisse des effectifs, scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, poursuite de la démocratisation des études supérieures. Ils soulignent en outre que les choix actuels de pilotage du système éducatif (autonomie des établissements, régionalisation) fragilisent le service public d'éducation. C'est pourquoi tous les secteurs d'enseignement doivent dépendre d'un même ministère. La formation initiale des enseignants doit être réformée (pré-recrutements, tiers temps pour les stagiaires) et l'effort budgétaire engagé doit être amplifié.



© M. DEBAILLON

À l'occasion de la sortie du livre

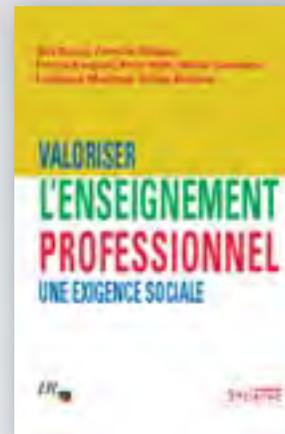
Valoriser l'enseignement professionnel *une exigence sociale*



ENTRETIEN AVEC **FRANCK FERRAS**, BN-SNUEP-FSU

Quelle est la réalité de l'enseignement professionnel aujourd'hui en France ?

Actuellement, l'enseignement professionnel public (EPP) accueille un tiers des lycéen-nes. Sans lui, l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du BAC n'aurait jamais été atteint. Désormais, une très grande majorité de bacheliers pros demandent à poursuivre leurs études dans le supérieur. Néanmoins, cet enseignement reste dévalorisé tant dans la conception qu'en ont de nombreux politiques mais aussi les familles. Un fort taux d'orientation par défaut y perdure. L'apprentissage continue à être valorisé aux dépens de la voie scolaire, et ce malgré son coût, ses discriminations et sa dépendance au contexte économique.



Quels sont les conflits à l'œuvre ? En quoi l'enseignement professionnel est-il une des cibles favorites des politiques néolibérales ?

Ce ne sont généralement pas les enfants des élites qui y sont scolarisés ! Ainsi, toutes les orientations politiques récentes mènent vers une adaptation de cet enseignement aux attentes exclusives des employeurs, voire vers une utopique adéquation entre formation initiale et employabilité immédiate, contribuant ainsi à l'ubérisation de la société.

Le SNUEP et la FSU sont quant à eux les défenseurs, souvent isolés, des objectifs initiaux de cet enseignement : formation globale et complète incluant certes les aspects professionnalisants, mais également les dimensions citoyenne et culturelle.

Quel pourrait être l'avenir d'un enseignement professionnel réellement citoyen ?

La FSU défend l'égalité des 3 voies du lycée. Cela passe par une redéfinition des cartes de formations proposées qui ne peut pas avoir pour objectif prioritaire de répondre aux seules attentes économiques locales.

De plus les contenus doivent se recentrer sur des savoirs généraux et professionnels ambitieux permettant une approche globale du métier en y incluant les dimensions citoyenne et culturelle. Enfin, l'enseignement professionnel public devrait favoriser la mixité dans ses filières pour en finir avec les représentations sexuées des métiers auxquels elles forment. Cela contribuerait à une meilleure répartition des emplois pour tendre vers l'égalité salariale.

**POUR TOUTES CES RAISONS, le SNUEP et la FSU considèrent
que revaloriser l'enseignement professionnel public est une exigence sociale.**

Bon de commande ✂

Nom ou Organisation

Nom ou Nom du contact

Adresse

CP Ville

Téléphone Courriel



Livre	Quantité	Prix	Total
Valoriser l'Enseignement professionnel une exigence sociale	8 € + 2 €

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland, 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Logement: bien vivre à tous les étages



Dossier réalisé par :
Aline Becker, Grégory Bekhtari,
Monique Daune, Hervé Moreau,
Marie-Rose Rodrigues-Martins

© TREVIERIS/NAJIA

Malgré des avancées législatives, la crise du logement que connaît notre pays n'est toujours pas enrégée. Après une hausse du prix de l'immobilier et des loyers totalement déconnectée de l'évolution des revenus du travail, le logement est au centre de problématiques d'emplois, de pouvoir d'achat, d'inégalités, d'aménagement du territoire, de qualité de vie, d'environnement.

L'accès à un logement décent et adapté reste une préoccupation pour une part importante de la population. La 22^e édition du rapport annuel sur « l'état du mal-logement » de la Fondation Abbé Pierre dresse le portrait d'une France fracturée par la crise du logement avec près de 4 millions de personnes sans abri, mal logées ou sans logement personnel et plus de 12 millions de personnes en situation fragile. Pour les pauvres et les précaires, le logement reste un facteur d'exclusion sociale.

Des bidonvilles resurgissent. Si le nombre de logements dépourvus de tout confort sanitaire de base a nettement reculé, 10 % des logements cumulaient en 2013 des critères dommageables pour la santé et la sécurité des habitants (humidité, infiltrations d'eau, installation électrique dégradée, problèmes d'isolation...). L'action contre le logement indigne reste donc une politique prioritaire à mener. Le coût du logement est également insupportable pour les couches populaires et moyennes (effort financier excessif pour payer son loyer ou accéder

...

à la propriété, précarité énergétique...).

Le logement est un droit fondamental. La loi DALO, qui a institué en 2007 un droit opposable à un logement ou un hébergement digne pour toute personne mal logée, va donc dans le bon sens. Mais le nombre de logements sociaux est notoirement insuffisant et inégalement réparti sur les territoires, malgré la loi SRU (voir page 20).

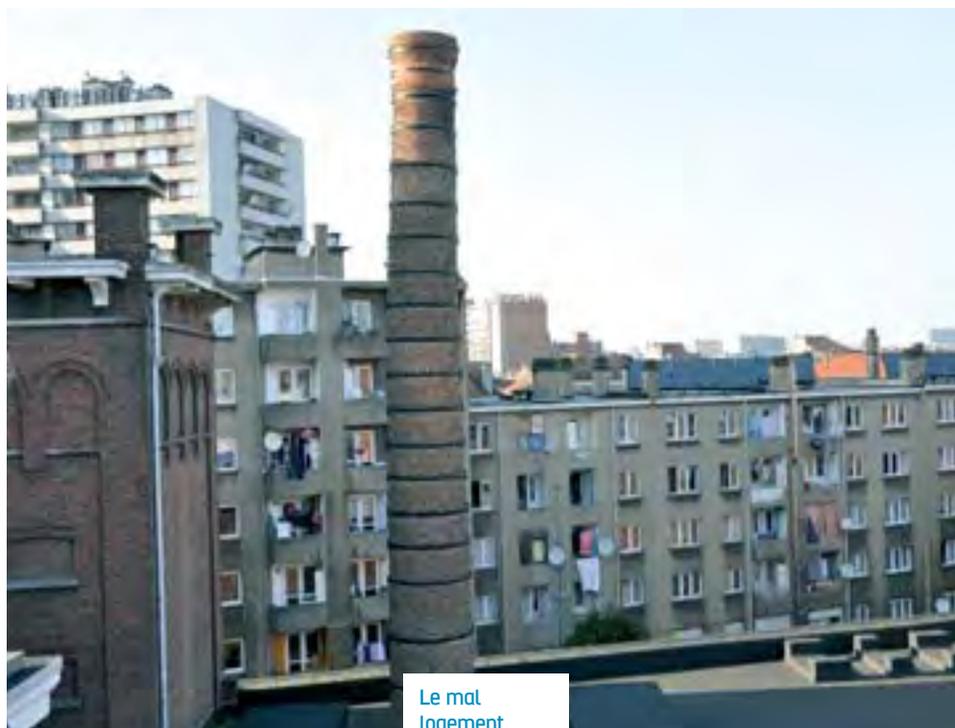
Le parc immobilier privé est peu contrôlé, avec des loyers souvent excessifs, voire indécents. Or, la loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) de 2014 ne prévoit un encadrement des loyers que dans les zones les plus tendues. Que ce soit dans le privé ou dans le logement social, il faut une véritable politique de construction de logements à prix accessible pour faire face aux besoins et empêcher la spéculation immobilière tout en développant de manière volontariste la mixité sociale des quartiers.

L'aménagement de milliers de bureaux vides serait aussi une piste à explorer.

Il faut également résorber les « passoires thermiques » quand près d'un ménage sur cinq se plaint d'avoir froid à son domicile.

Une politique ambitieuse du logement passe aussi par une augmentation importante de la contribution de l'État et des employeurs, et par une réforme en profondeur de la fiscalité foncière pour modérer les prix de l'immobilier.

Une crise qui perdure



Le mal logement recouvre trois types de situations: ne pas avoir de logement à soi, disposer d'une faible superficie et/ou subir un habitat de mauvaise qualité.

Quand l'abbé Pierre a lancé son appel du 1^{er} février 1954, 40 % des logements n'avaient pas l'eau courante, 25 % seulement disposaient de WC intérieurs et 10 % d'une douche ou d'une baignoire. À cet inconfort matériel s'ajoutait le surpeuplement qui touchait 25 % des ménages.

Par la suite, plus de 350 000 logements ont été construits par an en moyenne jusqu'en 1990, avec un pic à 556 000 en 1973. Le dernier bidonville n'a été détruit à Nice qu'en 1976.

Entre les années 50 et 2000, le nombre de logements a doublé alors que la population augmentait de 40 %, entraînant une baisse du nombre de personnes par habitation sans faire disparaître pour autant le surpeuplement partout. Mais une partie des constructions a été réalisée dans le cadre des ZUP (zones à urbaniser en priorité), ce qui a débouché sur une conception ségrégative de la ville dont on doit encore combattre les effets.

Si la majorité des Français se déclarent aujourd'hui satisfaits de leur habitat, la crise du logement perdure, mais sous une forme différente de celle des années 1950 à 70. C'est une crise multiforme qui

touche inégalement les différentes couches de la société et le territoire et qui s'ouvre sur de nouveaux enjeux.

4 millions de mal logés

On comptait en 2016 encore 3,96 millions de personnes mal logées en France selon la Fondation Abbé Pierre (3,8 millions selon l'INSEE) qui recense trois types de situations: ne pas avoir de logement à soi, disposer d'une faible superficie et/ou subir un habitat de mauvaise qualité. Le nombre de sans domicile fixe s'est accru, passant de 89 000 en 2001 à 143 000 en 2016. À cela s'ajoutent la précarité énergétique (pour 3,5 millions de ménages), les situations d'impayés et globalement une charge financière en augmentation pour les plus pauvres. Ainsi le taux d'effort, c'est-à-dire le pourcentage du revenu consacré au logement, est proche de 40 % pour les 10 % les plus pauvres et de 15 % pour les 10 % les plus riches.

À la croisée des problèmes sociaux

Après une décennie de faible construction entre 1991 et 2000, l'objectif de construire 500 000

Logement en France : quelques chiffres

28,8 millions de logements dont 4,8 millions de logements sociaux en 2016, soit près de la moitié du parc locatif.

6 % des ménages considéraient en 2013 (dernière enquête de l'INSEE) leurs conditions de logement insuffisantes.

22,9 % des logements présentaient au moins deux défauts.

20 % des logements présentent des signes d'humidité, des problèmes d'isolation thermique. Un quart des ménages déclaraient vouloir changer de logement, et parmi eux, plus de la moitié pour plus grand.

Le prix de l'immobilier a été multiplié en moyenne par 2,5 entre 1997 et 2005.

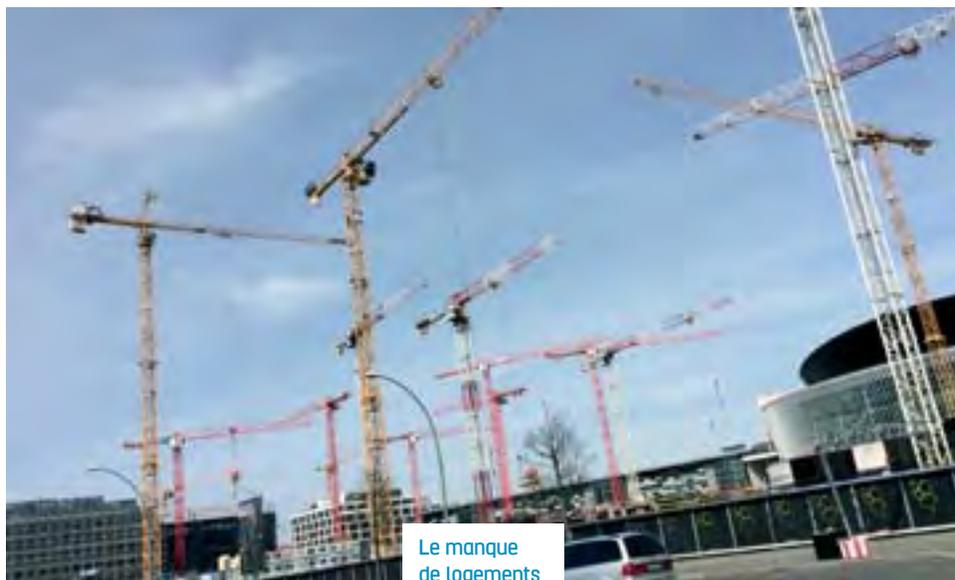
Le prix du m² va de 910 euros à Saint-Étienne à 8 300 euros à Paris (site des notaires de France).

Sur 185 000 demandes reconnues DALO depuis l'entrée en vigueur de la loi, 58 000 personnes attendent toujours d'être relogés.

logements par an a souvent été affiché mais le problème est aussi celui de leur localisation. Il y a des logements vides, notamment dans des régions économiquement sinistrées. Et il y a aussi des endroits où les constructions sont importantes, non pas pour répondre aux besoins de la population mais pour des raisons touristiques et commerciales. Nombre de promoteurs font aussi le choix de construire des bureaux qui ne trouvent pas forcément preneurs. Les situations de tension très fortes poussent les prix à la hausse, notamment dans l'agglomération parisienne, dont le taux de surpeuplement nettement supérieur à la moyenne dévoile un manque criant.

Si l'on ajoute l'indépendance énergétique, les déplacements domicile/travail, la mixité sociale, l'accessibilité des logements pour les personnes à mobilité réduite... on constate que le logement est à la croisée des problèmes sociaux et cristallise un nombre considérable de questions. ♦

Un accès à la propriété de plus en plus inégalitaire



Le manque de logements surenchérit le prix de l'immobilier.

A partir de l'après-guerre, l'accès à la propriété de son logement s'est développé sur le mode de l'acquisition à crédits, alors qu'auparavant l'héritage dominait largement.

L'emprunt immobilier a été facilité dans les années 60-70 par un taux d'inflation élevé qui permettait l'allègement de la dette. La remontée des taux dans les années 80 a ralenti ce processus, mais la part de ménages propriétaires a tout de même passé la barre des 50 % au milieu des années 80. La création du prêt à taux zéro en 1995 pour les plus modestes a permis un certain redémarrage de l'accès à la propriété qui concerne aujourd'hui plus de 58 % des ménages.

Mais depuis les années 2000, les ménages les plus modestes sont

de moins en moins fréquemment propriétaires. Les prix de l'immobilier ont flambé, leur progression a largement dépassé celle des revenus.

Le remboursement du crédit représentait en moyenne moins de 24 % du revenu des emprunteurs jusqu'en 1999. Mais il est passé à plus de 30 % à partir de 2005, et le prix des biens immobiliers achetés représente 5,5 années du revenu aujourd'hui contre 3,5 en 1992. En 1973, 34 % des ménages de 25 à 44 ans appartenant au quart des plus modestes étaient propriétaires mais ils n'étaient plus que 16 % en 2013. L'accroissement des inégalités de revenus et l'inflation immobilière renforce ainsi les inégalités de patrimoine. ♦

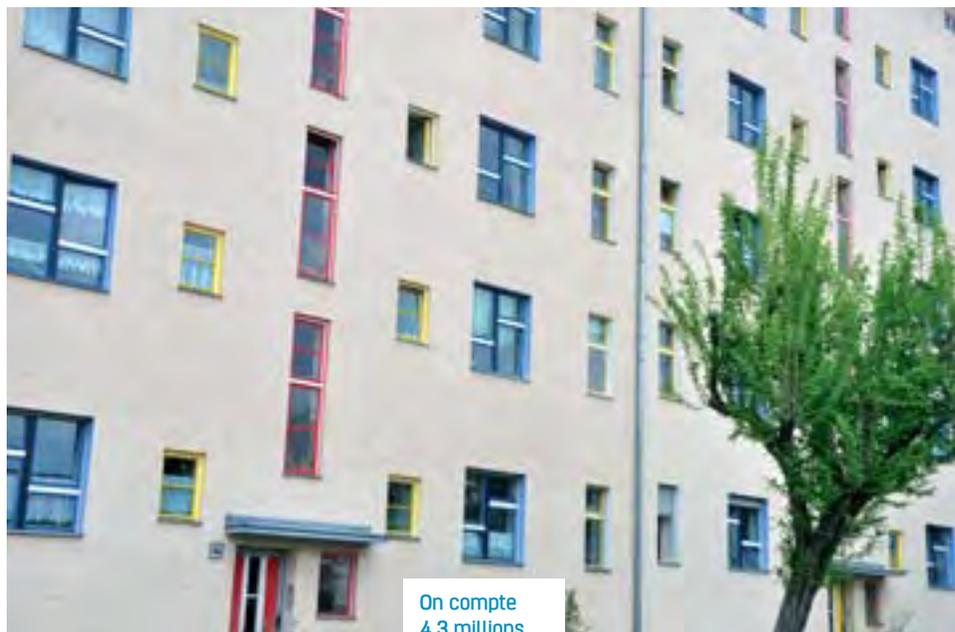
1 % patronal ?

La participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) est versée par les employeurs du secteur privé. Créée en 1942 par les membres du Patronat Roubaisien pour loger leurs salariés, cette contribution volontaire a été convertie en 1953 en cotisation obligatoire égale à 1 % des rémunérations pour les entreprises privées de plus de dix salariés (plus de vingt à partir de 2005). L'État en prélève la moitié pour financer les aides personnalisées au logement (APL). Depuis 1992, le taux de la participation restante effectivement consacré à la construction a été réduit à 0,45 % des rémunérations. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le réseau « Action Logement » est le nouveau collecteur unique. En 2015, le montant de cette participation s'élevait à 3,3 milliards d'euros dont la moitié pour le remboursement des prêts et plus de 40 % (1,2 milliard) au profit des politiques publiques de l'habitat (rénovation, aide aux travaux).

Transition énergétique

Alors que plus de 12 millions de Français souffrent du froid chez eux (selon l'observatoire national de la précarité énergétique), la loi de transition énergétique semble avoir pris à bras-le-corps le problème des « passoires thermiques » que sont les logements mal isolés et particulièrement énergivores. Le secteur résidentiel a une grande part de responsabilité dans la crise climatique. Émettant 23 % de gaz à effet de serre en 2015, c'est le plus gros consommateur d'énergie finale avec 45 % du total des consommations, que ce soit pour le chauffage, l'éclairage, l'eau chaude ou encore la cuisson. Or moins de 3 % des logements existants ont une étiquette énergétique A ou B correspondant notamment à une bonne qualité thermique. Avec 22,5 millions de logements en résidences principales en 2012 (soit 85 % des logements français), le parc privé est particulièrement dégradé. Plus de 30 % de ces logements ont une étiquette F et G, les dernières du classement. Le parc social, qui représentait 5,1 millions de logements en 2012, est en moyenne de meilleure qualité avec des rénovations déjà engagées et une programmation d'au moins 1 700 logements sociaux rénovés par an à partir de 2017. Cet engagement pour la rénovation de l'habitat a été acté dans la loi de transition énergétique d'août 2015 et l'État français s'est donné 10 ans pour s'y tenir. En effet, l'article 5 de la loi fixe à 2025 l'obligation d'une rénovation énergétique pour tout logement dont la consommation d'énergie dépasse les 330 kWh/m²/an. Mais l'objectif peut paraître difficile à atteindre, avec plus de 7,5 millions de logements concernés, d'autant qu'aucune mesure contraignante n'est prévue. Pourtant cette nécessaire transition énergétique qui améliorerait le confort des habitants, ouvre des perspectives pour le secteur du bâtiment. La campagne « Un million d'emplois pour le climat » initiée par des organisations et syndicats dont la FSU, estime à 350 000 le nombre d'emplois qui pourraient être créés d'ici 2020 dans ce secteur.

Logement social : quelles perspectives ?



On compte 4,3 millions de logements sociaux, ce qui est loin d'être suffisant.

Construire des logements sociaux pour répondre aux besoins, tout en visant une mixité sociale sur tous les territoires, est un enjeu fondamental qui mobilise les bailleurs sociaux (notamment les offices HLM), les associations et les élus.

Des habitations à bon marché (HBM) de la fin du 19^e aux habitations à loyer modéré (HLM) des années 45 à la loi sur le droit au logement opposable de 2007, l'histoire du logement social reste indissociable de l'évolution économique, politique et humaine de notre pays. Les logements locatifs sociaux, construits grâce à des avantages fiscaux, des subventions publiques et des prêts à taux intéressants pour les bailleurs, sont des logements destinés aux personnes aux revenus modestes. Les loyers et les critères de désignation des locataires sont encadrés par des règles fixées par l'État.

Il existe un montant maximal conventionné de loyer au m² mais, face à la hausse des prix du foncier et des coûts de construction, bon nombre de bailleurs sociaux pratiquent des « surloyers » aux locataires qui dépassent un certain plafond de revenus.

Les dossiers de demande sont examinés par une commission d'attribution. Mais les critères fixés notamment le plafond de revenus, qui conditionnent l'attribution ne sont pas toujours affichés de manière transparente.

On compte 4,3 millions de logements sociaux, ce qui est loin d'être suffisant. Alors que l'objectif affiché du gouvernement est de mettre en chantier 500 000 logements par an dont 150 000 logements sociaux, on constate que ces objectifs n'ont jamais été atteints et que la construction de logements sociaux dépasse rarement la barre des 100 000 par an.

Le logement social devrait par ailleurs contribuer à la mixité sociale. La loi Gayssot de 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) a fait obligation aux communes importantes de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. Ce taux a été porté à 25 % par la loi Duflot de 2013. Mais cet objectif a du mal à être atteint du fait de freins essentiellement politiques. Pour ne pas contrarier leurs électeurs, certains maires préfèrent ne pas appliquer la loi et payer

Logement étudiant

François Hollande avait assuré qu'il améliorerait la condition étudiante en construisant 40 000 nouveaux logements. Mais l'objectif est loin d'être atteint avec seulement 63 % des logements annoncés qui ont été construits. La Ministre du logement avance l'argument de « freins locaux » pour expliquer le décalage entre l'objectif et la réalité. Selon elle, certains élus conservateurs empêcheraient la création de logements destinés à des populations à faibles revenus, en location temporaire et qui ne seraient pas électeurs dans leur commune. Mais les financements sont trouvés et « il faut rester optimiste » !

les pénalités qu'elle prévoit plutôt que de favoriser l'installation de ménages très pauvres sur leur territoire. Peu de logements sont reconstruits en dehors des quartiers de politique de la ville alors que les orientations visent à limiter la concentration en zone urbaine. Dans son rapport de février 2017, la Cour des comptes a notamment recommandé de réserver les logements sociaux aux publics modestes et défavorisés. Ce qui a fait réagir le mouvement HLM, mais aussi nombre d'associations : « Au moment où chacun constate que nos cités ont perdu en mixité sociale, la Cour des comptes suggère de paupériser davantage le logement social. Si ces recommandations étaient appliquées, cela nuirait au pouvoir d'achat de nombreux locataires et au vivre ensemble dans nos quartiers », a estimé la CNL (Confédération nationale du logement). La politique du logement nécessite par ailleurs un pilotage plus proche des réalités locales, au niveau des bassins de vie. L'échelon intercommunal semble plus adapté. Des dispositifs de contractualisation territoriale entre l'État et l'ensemble des partenaires permettraient de définir les compétences de chacun en renforçant la coopération au niveau intercommunal. ◆

Louer dans le privé : cher et difficile d'accès !

Selon un rapport récent de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL), en France métropolitaine, le parc locatif privé non meublé représentait une résidence principale sur cinq en 2013, soit 5,8 millions d'unités. La part des petits logements d'une ou deux pièces appartenant à ce parc est disproportionnée (47 %).

Mises en place pour inciter les futurs propriétaires à louer leurs biens, les mesures de défiscalisation successives jusqu'à la loi Pinel, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015, entretiennent cet état de fait car les petits logements se louent plus chers au mètre carré. La rareté de l'offre de logements locatifs spacieux en dehors du logement social est ainsi un des éléments constitutifs de la crise du logement actuelle.

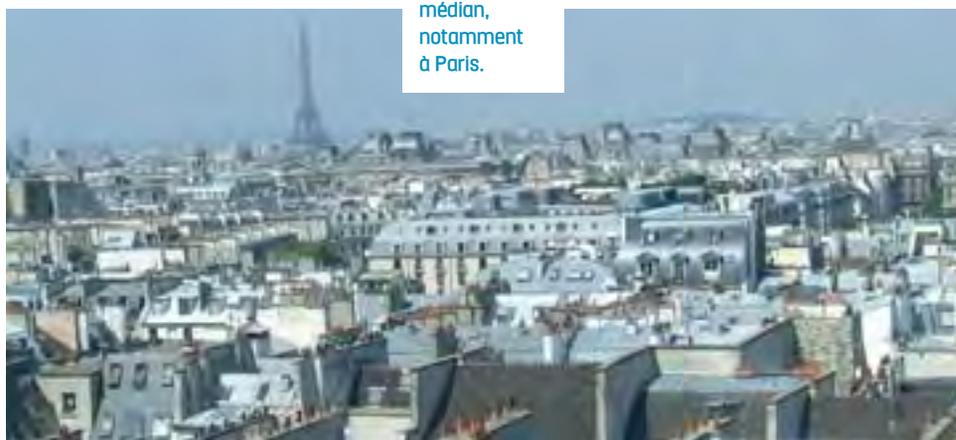
Cependant le problème le plus aigu est sans doute la cherté des loyers qui atteignent des niveaux démesurés par rapport au salaire net médian (1772 euros en 2013), notamment sur la Côte d'Azur ou en Île de France. À Saint Denis par exemple, un logement de 90 m² revient au moins à 1350 euros hors charge par mois, ce qui le rend inaccessible à un ménage gagnant moins de 4000 euros. Obtenir un logement est rendu plus difficile encore par l'exigence devenue quasi systématique de cautions solidaires de proches et de dépôts de garantie. Plusieurs dispositifs sont supposés soutenir l'accès à un logement à

un prix abordable. D'une part, les aides au logement, dont le principe remonte à 1948, et qui sont distribuées par la CAF : l'aide personnalisée au logement (APL), mais aussi l'aide au logement à caractère familial (ALF), et l'aide au logement à caractère social (ALS). Elles sont soumises à plafond de revenu et concernent environ 6 millions de personnes en 2016.

D'autre part, depuis 2014, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a rétabli un encadrement des loyers dans les zones où la demande excède l'offre (qui est toutefois circonscrit à Paris et, depuis peu, à Lille). Cela ne suffit pas à compenser le surcoût du logement dans ces régions. Plus généralement, pour les locataires, la part des revenus consacrée au loyer continue à augmenter (deux fois plus en moyenne aujourd'hui qu'en 1970), entraînant une hausse des impayés et, malheureusement, des expulsions locatives. On en comptait 14363 en 2015 (+ 24 % par rapport à l'année précédente) malgré l'existence d'une période suspensive du 1^{er} novembre au 31 mars dite « trêve hivernale ».

Pour la FSU, les loyers doivent être strictement encadrés afin de garantir l'accès à un logement décent pour tous et les expulsions locatives doivent être interdites si elles ne s'accompagnent pas de solution de relogement immédiate et décente. ◆

Le problème le plus aigu est sans doute la cherté des loyers qui atteignent des niveaux démesurés par rapport au salaire net médian, notamment à Paris.



Accéder à un logement décent : comparaisons internationales



Partout en Europe, la spéculation est l'ennemi numéro 1 du logement décent.

La question du logement constitue un enjeu tant politique qu'économique dans la plupart des pays de l'OCDE qui a fait le constat qu'il existait un lien fort entre une mauvaise politique du logement et une économie en crise : « *des politiques mal conçues peuvent avoir des effets négatifs considérables sur l'économie, en augmentant le niveau et l'instabilité des prix réels des logements* ».

La crise des subprimes qui a frappé les États-Unis en 2007 avec des conséquences dans le monde entier en est l'exemple récent le plus marquant. L'accès à un logement abordable et de qualité est donc essentiel pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et permettre l'inclusion sociale et la mobilité. Mais dans la plupart des pays développés, ce besoin fondamental est souvent insatisfait avec un nombre important de personnes sans abri ou dans des logements de mauvaise qualité, et devant parfois faire face à des coûts qu'ils ne peuvent assumer. L'OCDE a ainsi établi une base de données conçue pour permettre aux pays d'évaluer l'accès et la qualité des logements et envisager des mesures spécifiques. S'appuyant sur des indicateurs comme le nombre de pièces par habitant, l'accès

à des équipements sanitaires de base ou le coût du logement, les situations sont contrastées entre les pays.

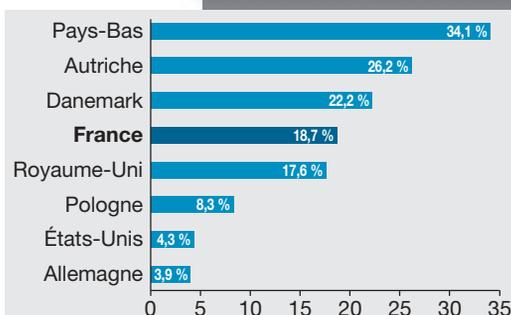
La plupart des pays d'Europe du nord (Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France) consacrent entre 21 et 22 % du revenu disponible brut pour le logement, ce qui est dans la moyenne des pays de l'OCDE qui est à plus de 21 %. Seul le Royaume-Uni se démarque avec un coût de 2 points supérieurs à la moyenne de la zone OCDE. En revanche, pour tous les pays d'Europe du nord, les habitations ne sont pas surpeuplées avec des loge-

ments comprenant entre 1,8 pièce par habitant (moyenne OCDE) et 2,2 pièces en Belgique. Les équipements sanitaires de base sont présents dans plus de 99 % des cas pour l'ensemble de ces pays.

La situation est moins réjouissante pour les pays d'Europe du Sud comme l'Espagne, la Grèce ou le Portugal pour lesquels le coût du logement est élevé, jusqu'à 26 % du revenu disponible brut en Grèce. La taille du logement pour les Grecs y est aussi beaucoup moins importante, avec 1,2 pièce par habitant, soit presque moitié moins qu'en Belgique.

Mais ce taux est encore bien plus faible dans d'autres pays du monde comme au Mexique qui souffre d'une vraie pénurie de logements (qui concerne 35 % des ménages) et a vu depuis plusieurs décennies se développer les bidonvilles. Le logement moyen y comprend une pièce par habitant (l'un des taux les plus bas de l'OCDE) et près de 5 % des logements n'ont pas de toilettes privatives. Le gouvernement a mis en place depuis 2014 un programme national de logement pour stopper l'urbanisation effrénée, en fixant des règles de logement décent, en améliorant la coordination entre les institutions et en rénovant le logement social avec l'appui d'entreprises privées qui se sont engagées sur des tarifs abordables. ●

Logement social : la France au 4^e rang



Rendre le logement abordable et accessible à tous, passe, pour un bon nombre de pays, par la réalisation de logements sociaux. La France est à la 4^e place parmi les 38 pays de l'OCDE dans sa provision de logements locatifs sociaux, loin devant les États-Unis ou l'Allemagne. Pour autant, les problèmes d'accès au logement perdurent en France, en particulier pour les plus démunis.

Christophe Robert : « Il y a urgence ! »

Directeur général de la Fondation Abbé Pierre, Christophe Robert déplore l'absence de débat public sur la question très urgente du logement.

La Fondation Abbé Pierre a remis au Président de la République son 22^e rapport sur "l'état du mal-logement en France". Où en sommes-nous aujourd'hui ?

On recense déjà 4 millions de mal-logés avec des indicateurs préoccupants. Par exemple, le nombre des « sans domicile fixe » a augmenté de 50 % en 10 ans (enquêtes Insee 2001 et 2012) et celui des expulsions locatives s'est accru de 24 % l'année dernière.

Mais on compte aussi 12 millions de personnes fragilisées par la crise du logement. Ces personnes paient trop cher pour se loger, ce qui restreint leur pouvoir d'achat pour les autres dépenses au quotidien, ou elles vivent dans un logement de mauvaise qualité.

Depuis une quinzaine d'années, on a vu se précariser les ressources des ménages, y compris de ceux qui ont un emploi (CDD, temps partiel subi...) alors qu'ils font face à des coûts du logement (loyer, charges...) qui ont augmenté sensiblement depuis 2000. Même s'il y a une accalmie depuis deux ans, on a atteint des niveaux très hauts et la situation reste très tendue.

Quel bilan faites-vous du quinquennat qui s'achève ?

On parle d'un bilan en « demi-teinte » car on ne peut pas dire que rien n'a été fait mais ce qui a été entrepris n'a pas permis de réduire significativement, durablement la crise du logement, le noyau dur du mal-logement. Tout n'est pas à mettre sur le dos de la politique du logement car il y a aussi les effets de la crise de 2008 mais on a des tensions très fortes.

Il y a eu plusieurs lois importantes : la loi SRU oblige à la construction de logements sociaux avec un taux passé de 20 à 25 % et la loi ALUR a entamé un processus d'encadrement des loyers ou de protection

des copropriétés dégradées. On a également vu l'augmentation significative du nombre de places d'hébergement pour les personnes sans solutions de logement.

Mais les efforts réalisés n'ont pas été calibrés à la hauteur des dégâts que provoque le mal-logement. On distingue par ailleurs deux phases : la première avec ces lois et le plan de lutte contre la pauvreté lancé au début du quinquennat (augmentation des minima sociaux, création de la prime d'activité...) et la seconde, faite par des renoncements, des reculades à mi-parcours. L'encadrement des loyers doit légalement se faire dans 28 métropoles mais il se limite actuellement à Paris et à Lille. La garantie universelle des loyers annoncée en début de quinquennat (en l'absence de garantie ou de cautionnement par un parent) a été en partie amputée avec le dispositif VISALE, en deçà de l'ambition initiale. Les choses ont été faites « à moitié ».

Quelles solutions préconisez-vous pour sortir de la crise du logement ?

Il faut construire plus et mieux là où il manque des logements ; leur rareté dans les grandes villes entraîne une hausse des prix. Il faut partout rénover et réhabiliter comme le prévoit la loi sur la transition énergétique. S'attaquer aux « passoires thermiques » est un enjeu pour les intéressés mais aussi pour l'environnement. Cela demande des moyens importants. Il faut mieux protéger les plus fragiles (SDF, mal-logés) avec une politique plus préventive, en intervenant très en amont quand les gens ont des difficultés à payer pour éviter les expulsions : prévenir plutôt que punir ! Il faut aussi favoriser un accès direct au logement en évitant de passer par des formules coûteuses (hôtel) ou dangereuses (squats). Le programme « Loge-

«
Les efforts réalisés n'ont pas été calibrés à la hauteur des dégâts que provoque le mal logement.

»



© SÉBASTIEN GOUTIERRE

ment d'abord » en Finlande marche bien. Il faut enfin s'attaquer à la ségrégation territoriale : cela passe par la rénovation des quartiers populaires, le développement des services publics, des transports, de l'offre scolaire, de l'accompagnement à l'emploi.

Le logement est très peu abordé dans la campagne présidentielle. Pourquoi ?

C'est pour nous une grande déception. Ce sujet touche tout le monde et partout. Mais le temps d'un quinquennat n'est pas celui de la concrétisation d'une politique du logement digne de ce nom qui implique une continuité de l'action publique, une responsabilité sur le long terme. Il faut sortir des politiques « à la petite semaine ». Seul un mouvement citoyen parti d'en bas, qui associe les syndicats et tous les acteurs déjà mobilisés sur ces questions, permettra d'obtenir que la question du logement trouve sa place dans le débat public. Il faut faire vite, il y a urgence ! ♦

Nouvelle économie

L'ubérisation et les droits des travailleurs

La révolution numérique a entraîné l'émergence et le développement de plateformes internet mettant en relation soit des particuliers acheteurs et vendeurs, soit des clients avec des travailleurs « indépendants ». Cette technologie renvoie à des réalités sensiblement différentes ; car au-delà du but lucratif de la société propriétaire de la plateforme, les motivations des personnes mises en relation sont variables.

Leboncoin ou Blablacar sont ainsi plus orientées sur l'échange ou l'usage commun d'un bien entre particuliers alors qu'Uber ou Deliveroo permettent de satisfaire un besoin en établissant un lien éphémère entre un client et un travailleur. Airbnb est sans doute à mi-chemin entre les deux du fait d'une sorte de « professionnalisation » de certains propriétaires de logement.

Ces plateformes permettent soit le développement d'une

économie du partage et collaborative, soit la satisfaction de besoins à moindres frais, mais on peut alors être très loin du partage et du collaboratif... Elles offrent aussi la possibilité d'une activité rémunérée avec une grande « souplesse » et une « autonomie » illusoire pour « les travailleurs collaboratifs ». On peut y voir le retour de l'usage d'une main-d'œuvre à la demande, du paiement à la pièce, avec à l'extrême le microtravail ou microjob en ligne totalement dérégulé.

Conflits devant les tribunaux

En France, on évalue à au moins 200 000 le nombre de travailleurs « collaboratifs » (hors microjobs), soit 0,7 % de la population active occupée, et les plateformes emploient directement environ 5 000 personnes.

Mais globalement, ce que l'on nomme fréquemment « ubé-



risation », bouscule bon nombre d'acteurs, de pratiques économiques et de normes juridiques et sociales. Certaines de ces transformations débouchent sur des conflits devant les tribunaux, ce qui révèle un besoin de clarification et d'évolutions réglementaires. Uber est par exemple attaquée dans différentes contrées en

raison du statut de ses chauffeurs. Ceux-ci sont pour cette firme des indépendants (auto-entrepreneurs) que la plateforme met simplement en relation avec des clients ce qui permet à la plateforme de ne pas assumer les droits et obligations inhérents au statut salarial.

Dans ces conflits, il s'agit de faire reconnaître que les chauffeurs sont dans la même situation économique qu'un salarié, et qu'en l'occurrence, ils devraient pouvoir profiter des mêmes droits et de la même couverture sociale. Au passage, les économies réalisées sur le dos des droits sociaux instaurent une concurrence déloyale envers les entreprises qui assument leurs obligations en la matière.

Le salariat est fondé sur une subordination juridique : le salarié, qui vend une force de travail inséparable de son corps, est subordonné à l'employeur pendant la durée de

Les contentieux contre Uber



Estimant que les contrats de partenariat entre les chauffeurs et Uber devaient être requalifiés en contrats de travail, l'URSSAF d'Ile-de-France a adressé en 2016 une mise en demeure de 5 millions d'euros à la firme, comprenant cotisations et pénalités. Uber s'en est provisoirement sorti pour vice de procédure, mais rien n'est réglé sur le fond. En Californie, une action de groupe en justice de chauffeurs relative aux frais qu'ils engagent pour leur activité a forcé Uber à créer un fond de compensation de 100 millions de dollars en échange de l'abandon des poursuites. Mais le tribunal a jugé l'accord inadéquat et poursuit une action contre Uber qui pourrait durer plusieurs années. En Grande-Bretagne (notre photo), Uber a été condamné pour non-respect du droit du travail en octobre 2016...



L'emploi indépendant a très fortement décliné jusqu'aux années 2000 pour passer sous les 10 %. Mais ce mouvement s'est inversé et il représente à présent 11 % des actifs.

son activité. Marqué par une grande précarité et la pauvreté au début de la révolution industrielle, le salariat a acquis progressivement et par les luttes sociales de nombreux droits, qui sont d'ailleurs sans cesse remis en cause...

Une situation de monopole

L'ubérisation s'attaque à ces droits en ne reconnaissant pas le statut salarial de ces chauffeurs qui sont pourtant dans leur activité strictement dépendants de la plateforme: même s'ils sont a priori autonomes sur leurs horaires, la qualité de leur prestation est contrôlée par la plateforme via la notation des clients. Il en découle un ensemble de contraintes techniques et commerciales au moins équivalentes à celles que vivent les

salariés. Ils sont par ailleurs économiquement dépendants de la plateforme d'autant que le principe des réseaux pousse à la situation de monopole. En effet, l'efficacité du service proposé s'améliore avec la concentration des clients et des travailleurs sur une seule plateforme, qui finit par être seule ou presque sur son marché. Un chauffeur Uber n'est donc pas dans la situation d'un « freelance » qui aurait plusieurs donneurs d'ordres.

En l'état actuel, la situation de ces « travailleurs collaboratifs » accentue la porosité entre les statuts d'indépendant et de salariés. Cette porosité n'est pas nouvelle: à titre d'exemples, les agriculteurs exploitants ont un statut juridique d'indépendant, mais sont largement soumis aux industriels de l'agro-alimentaire et de la distribution; les gérants de succursales et les franchisés sont soumis à des règles commerciales et mar-

Emmanuel Dockès « Élargir la notion de salariat »



Emmanuel Dockès, Professeur de droit à Nanterre et coordinateur du Gr-Pact (pour un autre code du travail).

Le droit du travail est-il actuellement adapté au développement des plateformes collaboratives ?

On peut adapter le droit du travail pour mieux prendre en compte ce phénomène mais une pleine application du droit du travail actuel pourrait résoudre la plupart des problèmes. Les juges ont d'ores et déjà la capacité théorique, par interprétation, de faire pas mal de choses, par exemple, la qualification en salarié d'un travailleur ubérisé est déjà possible.

Les travailleurs des plateformes peuvent-ils être tous requalifiés en salariés ?

Il y a effectivement un problème de curseur, car on est dans la nuance. La jurisprudence utilise le lien de subordination en critère officiel, or dans certains cas la subordination n'est pas très claire alors que la dépendance économique permet de qualifier en salariat. Si on avait des juges ayant clairement l'intention de protéger les personnes en état de faiblesse, ils pourraient accorder protection dans l'état actuel du droit. Mais la Chambre sociale de la Cour de cassation a tendance à rendre actuellement des décisions défavorables aux salariés. Il serait donc préférable d'étendre la notion de salarié pour protéger davantage ces travailleurs.

Que proposez-vous ?

Dans notre projet de code du travail, nous proposons une extension de la notion de salarié pour résoudre ces difficultés. Il est indispensable de ne pas se focaliser uniquement sur la subordination juridique. Il y a des travailleurs en très grande faiblesse, menacés d'être exclus des protections du code du travail et travaillant 14 à 15 heures par jour pour des revenus qui n'atteignent pas le smic. Pour élargir le salariat, il faut y intégrer ceux qui sont subordonnés et ceux qui sont dépendants, ce qui est plus large et qui inclut ceux dont le revenu est tiré principalement d'un seul donneur d'ordre. Il faut en outre prévoir des règles spécifiques pour des salariés qui sont réellement autonomes dans leur activité mais aussi en situation de faiblesse. On a prévu certaines dérogations pour que le droit du travail protège sans entraver le développement de ces emplois.

Dernière publication : Proposition de Code du Travail
Sous l'égide du Groupe de recherche pour un autre code du travail (GR-PACT)

keting très strictes et les freelances du tertiaire peuvent aussi se retrouver en situation de salariat déguisé.

Alors que sur la longue durée et jusqu'aux années 2000, l'emploi indépendant a très fortement décliné pour passer en France sous les 10 %, ce mouvement s'est inversé et ils représentent à présent 11 % des actifs. Cette évolution, dans un contexte de chômage de masse, est conjointement

liée à la révolution numérique et à la création du statut d'auto-entrepreneur.

La numérisation bouscule certaines organisations productives et peut apporter plus de souplesse et de réactivité dans un mode tertiarié. Mais l'ubérisation doit aussi donner lieu à des évolutions pour une meilleure protection juridique et sociale des travailleurs. ♦

Hervé Moreau

Le Mucem expose nos ordures

En 2012, la masse de déchets produits dans le monde représentait 7 à 10 milliards de tonnes. Mis en décharge, triés, recyclés, compostés, incinérés, transformés, traités, les déchets représentent des gestes de tous les jours, une économie, des emplois, et même une source d'invention de plus en plus élaborée. Ils ne font pas encore rêver mais la collecte sélective les a mis au cœur de notre quotidien, inspirant un mobilier urbain dédié et une ingénieuse économie sociale. Interroger les déchets dans un musée, c'est « *questionner nos modes de vie, nos modèles de consommation et de production* », comme le souligne Denis Chevallier, conservateur général au Mucem de Marseille. Avec Yann Philippe Tastevin, chercheur au CNRS, ils ont conçu cette exposition audacieuse *Vies d'ordures. De l'économie des déchets* qui invite à un voyage autour de la Méditerranée, à la découverte des paysages, des technologies, des objets recyclés ou de deuxième vie, et surtout à la rencontre des hommes et des femmes qui gèrent nos déchets, en vivent et souvent les subissent. Comment en sommes-nous arrivés à une telle quantité ? C'est une autre question que soulève l'exposition qui regroupe 450 objets, documents, installations, cartes et schémas. Ils proviennent des collections du Mucem et de musées d'ethnographie comme le musée du Quai Branly à Paris ou le musée de Gatelli dans la région de Parme en Italie. Les deux scientifiques se sont surtout appuyés sur des enquêtes ethnographiques réalisées en Turquie, en Albanie, en Égypte, en Tunisie, au Maroc et dans le sud-est de la France (Marseille et sa métropole).



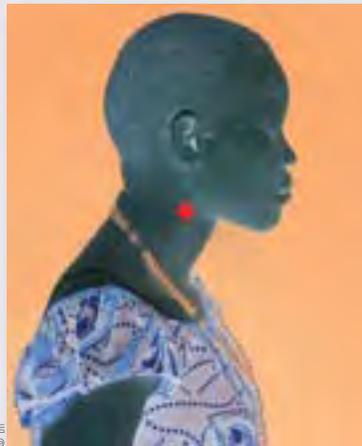
L'hôtel Walled Off de Banksy



Après l'éphémère parc d'attraction Dismaland, parodie cauchemardesque de Disneyland, le mystérieux street-artiste anglais Banksy vient de franchir un nouveau pas en inaugurant l'hôtel Walled Off (coupé par le mur) en Israël, avec vue sur le mur de Cisjordanie. Avec ses chambres aux murs couverts d'œuvres d'art, son piano-bar ambiance coloniale, sa boutique aux bombes aérosol, sa galerie d'art et ses soirées musicales, ce 3 étoiles éphémère devrait attirer les touristes de Bethléem et la curiosité des amateurs d'art en cette année du centenaire de la domination britannique sur la Palestine...

Miia Autio renverse les clichés

La troublante série « Variation of white » de la Finlandaise Miia Autio, jeune photographe sélectionnée par le festival Circulation(s) 2017, est exposée hors les murs à l'Hôtel Fontfreide centre photographique de Clermont-Ferrand jusqu'au 10 juin. Ses portraits d'albinos, minorité discriminée dans plusieurs pays d'Afrique et entourée de nombreux mythes, interrogent la subjectivité du regard quand on se rend compte que les images présentées sont les négatifs des originaux. En fixant le petit cercle rouge de chaque portrait, puis en regardant une surface blanche, l'image originale apparaît. Un original qui, cette fois, est le fruit de l'illusion optique.



Le design a son musée en Europe

À Londres, l'ancien Design Museum a fermé les portes sur une époque révolue. Le nouveau, inauguré fin 2016, se veut la scène de l'avant-garde britannique et devrait aider les nouvelles générations d'Europe à mieux cerner les enjeux et les apports du design dans nos sociétés. De l'exposition inaugurale *Fear and Love*, en place jusqu'au 23 avril, aux installations



de jeunes designers au dernier étage, le design se révèle dans sa capacité de séduction, de réflexion, d'invention, de renouvellement et de partage de nos usages. Autant de valeurs qui soulèvent notre époque.

Le beau Printemps de Bourges

Du 18 au 23 avril, c'est le Printemps à Bourges. Ouverture exceptionnelle cette année avec une pièce de la Comédie-Française mettant en scène les répétitions du prix Nobel de littérature Bob Dylan pour sa chanson « Like un Rolling Stone ».



Une multitude de jeunes musiciens et chanteurs et quelques aînés comme Renaud, Vincent Delerm ou Magyd Cherfi.

Industries créatives à Montpellier

Alors que 70 designers sont installés à Montpellier et que l'ESMA (école supérieure des métiers artistiques) y est implantée, une meilleure visibilité sera donnée aux multiples champs du design aujourd'hui. Le 7 mars dernier, le groupe ESMA a présenté son projet d'installer dans la métropole un campus dédié aux industries créatives avec quatre grandes écoles : l'Esma Montpellier, qui y déménagera, l'école d'arts appliqués Ipesaa, qui forme au design, à l'illustration et aux jeux vidéo, une antenne de Cinecréatis, dédiée aux futurs techniciens du septième art, et la section Jeux vidéo de l'Etpa, école de photographie et de game design. Le projet devrait voir le jour en 2020.



La Maison Rouge va fermer ses portes



Une ancienne usine du boulevard Bastille abrite La Maison Rouge.

Le collectionneur et mécène Antoine de Galbert a annoncé la fermeture de son centre d'art La Maison Rouge à la fin de l'année 2018. Une fermeture qui sera cependant retardée par la découverte des œuvres de la peintre Rom Cejja Stojka.

C'est une histoire digne d'un scénario hollywoodien. Fin 2016, alors qu'il va annoncer sa décision de fermer la Maison rouge, un des rares lieux culturels français dédié à l'art brut, Antoine de Galbert reçoit un appel d'un homme qui lui est inconnu. Cet homme vit dans un HLM d'un quartier populaire de Vienne en Autriche, et son appartement est encombré de centaines de toiles. L'unique artiste qui a peint cette collection impressionnante est sa mère, décédée en 2013.

Antoine de Galbert est subjugué tout autant par les œuvres réalisées que par l'histoire de cette femme, Cejja Stojka. En 1988, elle est passée à la postérité non pour son œuvre peinte mais pour un livre dans lequel elle raconte son passé de Tzigane internée successivement dans trois camps de concentration allemands. Elle a commencé à peindre à l'âge de cinquante ans pour témoigner de l'horreur et combattre l'oubli du génocide dont son peuple a été victime, considéré par les nazis comme « racialement inférieur ». Qualifiée d'art populaire ou d'art brut, son œuvre prolifique fait l'objet d'une première exposition jusqu'au 16 avril à la friche marseillaise de la Belle de Mai. Une

seconde exposition aura lieu à la Maison rouge, retardant ainsi sa fermeture.

Car la Maison rouge, après 13 ans d'existence, va fermer. L'histoire de ce lieu, initiative d'un collectionneur privé, restera sans doute une exception.

Un lieu d'art unique en France

Son fondateur est une personnalité rare. Fils adoptif de l'un des propriétaires du groupe Carrefour, Antoine de Galbert a consacré une partie non négligeable de son héritage à sa passion pour l'art en accumulant une immense collection. Mais pas, comme d'autres, par souci de gestion

du patrimoine, car il a dédaigné le marché de l'art pour un art dont l'histoire en France n'a retenu ni les noms ni les œuvres. L'art brut, l'art singulier, populaire, les productions d'autodidactes vivant souvent reclus et sans liens avec les professionnels de l'art, c'est cet univers qui l'a très vite passionné et l'a convaincu d'ouvrir une galerie à Grenoble, où il est né.

De découvertes en découvertes, il a amassé de si nombreux dessins, peintures, sculptures, qu'il s'est décidé à créer un lieu parisien pour les montrer, puisque les institutions n'en faisaient rien. En 2004, il remodelait une ancienne usine du boulevard Bastille pour y abriter sa collection personnelle, créer sa fondation et, sous la direction de Paula Aisemberg, ouvrir le lieu au public avec plusieurs expositions annuelles.

Ouvrir un bel espace parisien à la singularité d'un art fragile et méconnu, souvent anonyme, en prêter les clés une fois l'an à un de ses grands collectionneurs, tel Bruno Decharme, est une démarche inédite, décalée. À contre-courant. C'est sans doute pour cela que la Maison Rouge, qui doit fermer fin 2018, laissera une belle trace de son passage.

« Je ne suis ni malade, ni ruiné » explique Antoine de Galbert, mais « je ne vois pas comment nous pourrions faire mieux ». Les pouvoirs publics pourraient rebondir sur ce trésor et lui offrir une continuité. Ils ont deux ans pour s'y préparer. ♦

Véronique Giraud

L'art brut, art méconnu

La Maison rouge, un espace d'exposition supplémentaire pour encourager le marché de l'art ? Non. Un lieu culturel pour faire connaître un art que la France reconnaît difficilement. Excepté à la Halle Saint-Pierre, espace culturel municipal et parisien, dont la directrice Martine Lusardy défend sans relâche ces productions et leurs auteurs. Alors que la collection de l'art brut initiée par Dubuffet a trouvé en 1976 refuge en Europe au musée de Lausanne, seul le Lam de Lille en tant qu'institution publique se revendique « d'art moderne, art contemporain et art brut ». À la Maison rouge, on peut voir actuellement et jusqu'au 21 mai, *L'esprit français dans les contre-cultures – 1969-1989*, une époque où crises sociales, politiques et économiques ouvrent la porte à l'irrévérence et à la contestation, avec des artistes partagés entre idéalisme, fatalisme et hédonisme.



Centenaire : la Révolution russe s'expose à Londres

Avec ses cent ans, la révolution russe fait toujours l'objet d'intenses débats chez les historiens et les politiques, mais personne ne nie l'extraordinaire effervescence esthétique de l'époque. C'est à Londres que l'on voit les plus belles expositions sur le thème, notamment à la Royal Academy of Arts.

Il y a cent ans cette année, la plupart des pays du monde s'épuisait dans une guerre épouvantable qui marqua l'Europe et fonda le devenir sinistre de la première moitié du xx^e siècle. En Russie, l'horreur de la guerre et l'absolutisme du tsar refusant toute réforme, allaient provoquer une révolution qui changea pendant de longues décennies le visage du monde. Pour autant, le centenaire ne fait pas recette, comme si nous avions encore du mal à appréhender historiquement cette révolution communiste. C'est peut-être pourquoi cette commémoration commence

par une exposition sur l'art à la Royal Academy of Arts de Londres, ville qui n'organise pas moins de cinq manifestations de niveau international sur l'événement, alors qu'ailleurs en Europe, on garde ses distances. Difficile en sortant du bâtiment victorien de Piccadilly, de mettre en doute la dimension révolutionnaire de ce qui se passa en Russie à partir de 1917. Difficile aussi de réfuter la chape de plomb qui s'abattit sur l'Union soviétique avec l'instauration progressive mais brutale du Stalinisme et son absolutisme à partir de 1932, date où s'achève l'exposition.

Académisme et avant-garde

L'exposition londonienne se fait écho de la diversité des créations de l'époque et de l'opposition vive et parfois féconde entre académisme soviétique et avant-garde, mais elle montre surtout la puissance de la révolution artis-



tique qui s'opéra alors. On connaît Malevitch et Kandinsky, l'audace des peintres constructivistes et suprématises, mais on connaît peu les autres œuvres exposées à la Royal Academy. Par exemple, ce surprenant portrait de Staline réalisé en 1930 par Georgy Roulev, qui rappelle par certains traits celui fait par

Picasso pour les Lettres françaises à la mort du dictateur, mais qui fut gardé secret en raison de son imaginaire contemporain. Ou encore les nombreuses toiles qui prennent pour sujet ouvrières et ouvriers sur leur lieu de travail, un sujet jusqu'alors inimaginable dans les académies, mais dans une facture bien différente de ce qu'exigera le réalisme soviétique cher à Staline. Telles ces toiles colorées d'Ekaterina Zernova ou ces surprenantes compositions d'Alexander Deineka. C'est que le commissariat du peuple à l'éducation (Narkompros) vient d'être créé et comprend tout ce que la Russie compte de tendances artistiques. C'est dire si les débats y sont musclés.

Un centenaire discret



D'autres expositions, à Berlin, New-York sont dédiées à la révolution russe, mais toujours au niveau culturel. Quant à l'antenne du musée petersbourgeois de l'Ermitage d'Amsterdam, c'est aux Romanov qu'elle a décidé de s'intéresser. La Suisse, où des milliers de révolutionnaires, dont Lénine, s'étaient réfugiés, organise à Zürich *La Révolution de 1917. La Russie et la Suisse* jusqu'au 25 juin. Mais c'est Londres qui restera en avant-garde toute l'année, avec le 8 avril une exposition à la British Library (*Révolution russe : espoirs, tragédies et mythes*), le 15 mars au Design Museum (*Imagine Moscow*), le 8 novembre à la Tate Modern (*L'Étoile rouge au-dessus de la Russie*) et un festival consacré au cinéma de cette époque jusqu'au 15 avril. En France, on notera une exposition aux Invalides *Et 1917 devient Révolution* du 18 octobre au 18 février 2018. Quant à la Russie de Poutine, elle se fera très discrète sur l'événement.



L'exposition londonienne montre la puissance de la révolution artistique qui s'opéra alors.

scène en les confrontant à l'art plus officiel qui peu à peu prend le pas sur la liberté de création. Des scènes des films d'Eisenstein et de Dziga Vertov sont projetées sur écran. Un remarquable film d'expérimentation chorégraphique proche des recherches du Bauhaus jouxte les portraits du grand directeur de théâtre que fut Meyerhold. Des croquis et recherches de mise en scène, décoration et costumes de théâtre complètent cette scénographie.

Les préoccupations des artistes sont à l'évidence marquées par le souci de s'adresser à un plus grand nombre sans céder en rien, bien au contraire, aux recherches formelles. Un étonnant appartement de deux pièces grandeur nature est ainsi restitué. Il n'est pas sans rappeler les travaux du trio Le

Corbusier-Perriand-Jeanne-ney rationalisant les intérieurs d'appartement en baissant les coûts de production mais en offrant le mieux et le plus contemporain à tout le monde.

Intelligemment, les thèmes choisis par les commissaires sont ceux de la propagande soviétique. On passe de *L'homme et la machine* et de *Destin des paysans* à la *Nouvelle vie, nouvelle société* puis à *La Russie éternelle*. Mais le débat entre créateurs est toujours présent. Jusqu'aux années 30 où la représentation des manifestations sportives commence à ressembler aux films que l'allemande Leni Riefenstahl réalisa pour les nazis sur les Jeux Olympiques de Berlin en 1938. Pourtant, en 1932 encore, Malevitch organisera une exposition suprématiste bien opposée au concept des défilés en ordre et sous bannière rouge des athlètes soviétiques.

La Révolution en livres

Si pouvoirs publics et institutions, un peu partout en Europe, se font pudiques sur le centenaire de la révolution russe, il n'en va pas de même pour les éditeurs qui proposent des ouvrages variés sur les événements.

Lénine est bien sûr au centre des travaux des chercheurs. Deux livres nouveaux lui sont consacrés, plus scientifiques que la moyenne des publications le concernant, même si Catherine Merridale ne se départ pas de l'usage éditorial britannique mêlant description fictionnelle des atmosphères, dialogues reconstitués et jugements à l'emporte-pièce. Son étude sur *Lénine, 1917. Le train de la révolution*, (Éd. Payot, « Histoire ») s'attache à la période de l'exil à Zürich, puis au départ vers la Russie dans un train affrété par les Allemands, mais pas un wagon plombé comme l'affirmèrent certains chroniqueurs.

Dominique Colas, professeur émérite à Sciences-Po, a consacré une bonne partie de sa vie de chercheur au leader de la révolution russe. Il s'intéresse cette fois à la corrélation entre les écrits du théoricien et les actions du dirigeant dans *Lénine politique* (Éd. Fayard). Une analyse que l'on peut trouver réductrice, puisqu'elle écarte événements et personnages et conclut sur l'usage sans pitié de Lénine de la « terreur de masse » contre ses opposants.

Marc Ferro, historien médiatique de l'époque contemporaine qui a publié pour le cinquantenaire *La Révolution russe de 1917* (nouvelle édition en 1977 aux éditions Flammarion) raconte cette fois, dans *Les Russes, l'esprit d'un peuple* (Éd. Taillandier), non la révolution, mais l'URSS de Brejnev à Gorbatchev.

A lire également la dernière publication des éditions Seuil, dans la collection Fiction & Cie, *Révoltée*, qui est justement tout sauf une fiction. Il s'agit du « monologue » d'une condamnée à mort écrit de sa prison des Îles Solovki. Nous sommes en 1931, Evguénia Iaroslavskaïa-Markon n'a que quelques semaines à vivre. Révolutionnaire de la première heure, elle mènera une lutte contre le pouvoir communiste et pour la liberté d'expression à la suite de l'arrestation de son mari, le poète Alexander Iaroslavski. Elle sera fusillée, et le pouvoir soviétique conservera dans son dossier cette puissante autobiographie de la dernière heure.

Un livre de Todorov

L'exposition s'achève dans une salle obscure où défilent sur écran les photos de police des victimes du stalinisme, des chefs révolutionnaires comme Zinoviev, aux inconnus ingénieurs ou scientifiques, en passant par les artistes comme Meyerhold. Nombre d'entre eux, s'ils n'ont pas réussi à s'exiler, ont été condamnés à mort, ont péri dans les camps ou ont disparu dans les caves de la Loubianka.

Staline avait gagné. Mais pas devant l'histoire, comme l'avance le dernier ouvrage écrit par le philosophe Tzvetan

Todorov avant son décès survenu le 7 février dernier. Intitulé *Le triomphe de l'artiste* (Éd. Flammarion) il évoque la vie d'une quinzaine d'artistes russes de 1917 à 1940, et principalement de Malevitch. Examinant le rapport des artistes et de la révolution, il s'intéresse également à leur rapport avec le pouvoir soviétique, et note qu'au final, ce sont les artistes censurés qui ont notre admiration et Staline notre détestation. *Revolution: Russian Art 1917-1932*. Royal Academy of Arts. Piccadilly, Londres. Jusqu'au 17 avril. ♦

Jacques Mucchielli

Marc Dondey : « Une pédagogie à construire autour du jeu, du partage et du faire »

Directeur général et artistique de la Gaîté Lyrique depuis le 1^{er} janvier 2017, Marc Dondey expose sa perception du lieu et son projet artistique pour les cinq années à venir.

Pourquoi venir à La Gaîté Lyrique quand on a cinq ou quinze ans, qu'on est né avec Internet ?

Parce que c'est un endroit de rencontre, de fabrication, de jeu. Je pense qu'elle est sur l'action de faire et de partager, ce qui me semble la manière la plus juste de réactiver les notions de pédagogie et d'apprentissage. Seuls ceux qui ne sont pas digital native parlent d'appropriation des outils numériques. C'est une question fortement générationnelle. Mais les digital native, ceux nés dans les dix dernières années, ne se posent pas la question de l'apprentissage des outils, ils sont dedans. Cela ne veut pas dire qu'ils en possèdent toutes les capacités, tout le potentiel. Cela ne veut pas dire non plus qu'ils en maîtrisent les limites, les risques, les valeurs. Je pense que c'est une équation assez complexe qui fait intervenir la question de la transmission des savoirs, la question de l'identité des usagers, de la circulation des idées, des images, des informations et, à l'intérieur de tout ça, le grand enjeu en termes de pédagogie en direction des écoles c'est de juger par lui-même. Le grand enjeu c'est que l'enseignant donne à l'élève les moyens de son autonomie. Cet enjeu est particulièrement complexe, en raison des usages et des enjeux des outils numériques. C'est une pédagogie à construire autour du jeu, du partage et du faire.

Où la retrouve-t-on à la Gaîté ?

On la retrouve bien sûr avec Capitaine du Futur mais aussi dans tout le programme d'actions culturelles développé en direction des collèves par l'équipe de la médiation culturelle. Notamment une manifestation qui s'appelle « Les ateliers partagés » qui, au printemps prochain, va res-

tituer l'ensemble des travaux réalisés dans ces ateliers.

Pourriez-vous nous parler de Capitaine Futur ?

Il s'agit d'une série régulière, déjà initiée par le précédent mandat. C'est une mise en jeu, une manière de partager avec les enfants et leur famille la question de la culture du numérique. Avec cette préoccupation centrale qui est l'autonomie. C'est une série de concerts, de performances ou de rencontres, organisés le dernier dimanche du mois. C'est aussi des voyages, des extrapolations. Nous allons travailler avec l'Institut Imagine sur la recherche et les thérapies des maladies génétiques. Il s'agit de développer un projet arts-sciences passionnant. Pour Capitaine Futur, un petit vaisseau spatial appelé Capsoulo va travailler à Metz, puis en Colombie.

Votre itinéraire est riche.

Qu'est-ce qui vous a amené à la Gaîté Lyrique ?

J'ai réalisé un grand parcours dans le théâtre, un peu plus court dans la musique contemporaine, puis le numérique, le développement économique, l'aménagement urbain, ces trois choses s'étant tressées, combinées. J'ai apporté d'un domaine à l'autre une manière de travailler que je peux décrire : je suis un chercheur d'opportunités, j'essaie de faire se rencontrer des gens qui ne se rencontreraient pas. J'ai passé beaucoup de temps à le faire entre le théâtre et la musique, entre l'art et le développement économique, je le fais entre l'art et l'innovation sociale, l'art et l'aménagement urbain. La colonne vertébrale de ces interfaces que j'essaie de rendre actives et vivantes, c'est toujours la



Né en 1955, le Franco-américain Marc Dondey est diplômé de Sciences Po Paris et de l'université Yale. Il a notamment été directeur des études au Conservatoire supérieur national d'art dramatique de Paris, directeur délégué du Théâtre des Amandiers à Nanterre, directeur exécutif de l'Almeida à Londres, mais aussi délégué artistique de Musica, festival des musiques d'aujourd'hui à Strasbourg.

question de la création. Comment elle peut à la fois s'épanouir dans des contextes nouveaux, puis transformer ces contextes, principalement grâce au regard des artistes.

Vous faites entrer à la Gaîté Lyrique Pascal Dusapin, dont la musique est très savante, par ses créations graphiques qu'il réalise en parallèle à ses compositions musicales. Comment décririez-vous ces liens ?

L'intérêt de la Gaîté Lyrique, sa valeur ajoutée, c'est des espaces, du temps, des cadres de travail. Et faire entrer la musique de Pascal Dusapin par ses créations graphiques est une porte d'entrée inattendue. Nous travaillons à ce principe de carte blanche, afin de créer des espaces de travail pour tous les inclassables, les impertinents, ou les artistes qui sont dans des cases et ont envie d'en sortir.

La Gaîté lyrique est un lieu parisien qui paraît peu accessible à certains. Comment faire pour diversifier les publics ?

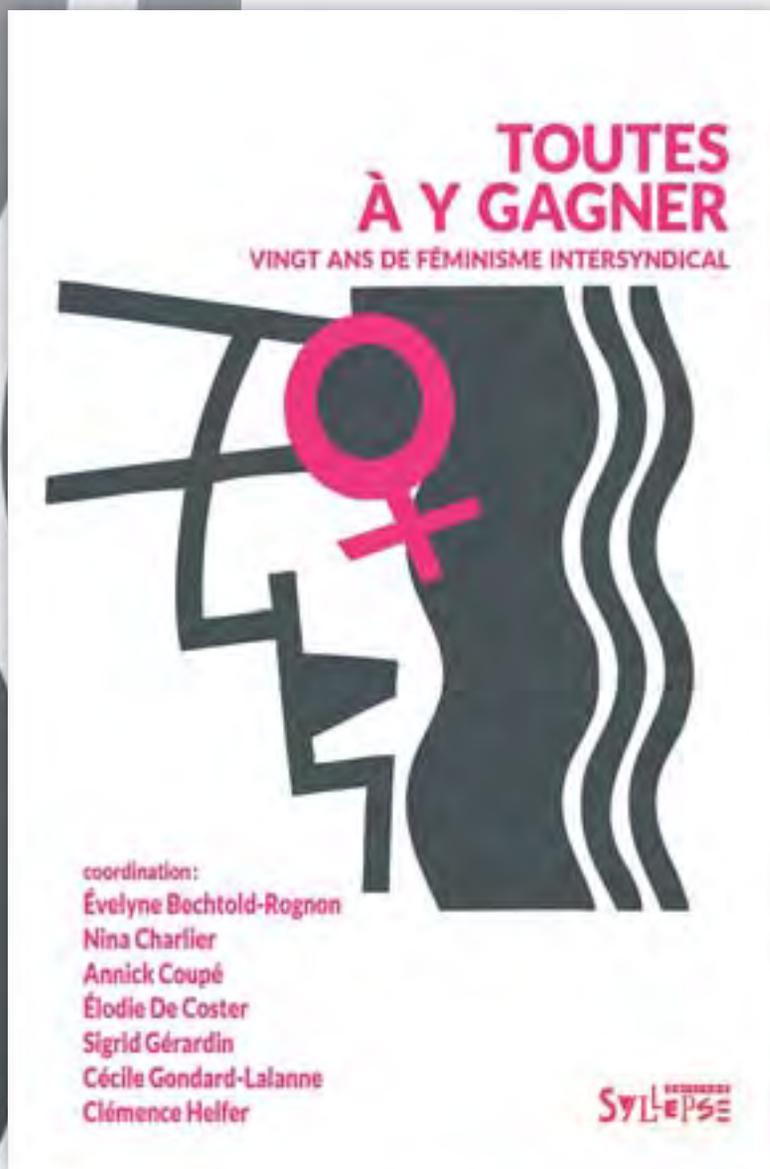
Nous irons les rencontrer avec la Gaîté Nomade, pour les faire entrer dans la Gaîté Lyrique. L'idée de la Gaîté Nomade n'est pas seulement de décentraliser c'est aussi faire venir de nouveaux publics à la Gaîté. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

Ce livre est à la fois un cadeau, une mémoire et une promesse

Un cadeau d'abord, parce qu'il fête les vingt ans des Journées intersyndicales femmes. À l'initiative de l'intersyndicale Femmes qui regroupe des militantes de la Confédération générale du travail (CGT), de la Fédération syndicale unitaire (FSU, principal syndicat enseignant) et de l'Union syndicale Solidaires, tous les ans depuis 1997 se réunissent au mois de mars entre 300 et 400 personnes, venues du monde entier, issues du monde de la recherche et du militantisme syndical, associatif, politique.

Une mémoire, car ce livre permet de revenir sur vingt ans de combats féministes, de luttes difficiles et de batailles gagnées. Avec ses 65 contributions retenues, l'ouvrage éclaire tous les champs du réel : le travail, le corps, la politique, le langage... 66 contributions qui permettent de mesurer, dans certains cas, le chemin parcouru, les avancées obtenues. Dans d'autres, la comparaison entre les textes de 1998 et celles de 2015 par exemple soulignent une stagnation, voire des régressions. Le parti pris de l'ouvrage est de partir des inégalités vécues par les femmes sur les lieux de travail, en les reliant aux inégalités existantes dans tous les domaines de la vie sociale et personnelle des femmes. Il s'agit bien de voir comment la domination patriarcale s'exerce sur des vies entières et comment l'engagement syndical peut relier inégalités sociales et inégalités de genre.



Toutes à y gagner est **une promesse enfin** : ne jamais abandonner l'espoir. Les contributrices l'affirment : quels que soient les vents contraires, il est toujours possible d'étonner la catastrophe et de dégager la route vers un monde différent, où femmes et hommes pourront vivre en égaux, plus libres et plus heureux.



- Et pas trop dure l'organisation ?
- En fait, c'est la MAIF qui s'occupe de tout.
Enfants, courses, ménage...
Le seul problème c'est qu'on s'habitue...
Tu as touillé ?



PRAXIS SOLUTIONS

L'assurance corporelle pour les accidents du quotidien.

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant